

HABITAT



Commerce



TRANSPORT



Environnement



Patrimoine



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terres de Perche

5.2.1 – Annexes diverses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de
Perche

HABITAT



Commerce



TRANSPORT



Environnement



Patrimoine



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terres de Perche

Archéologie

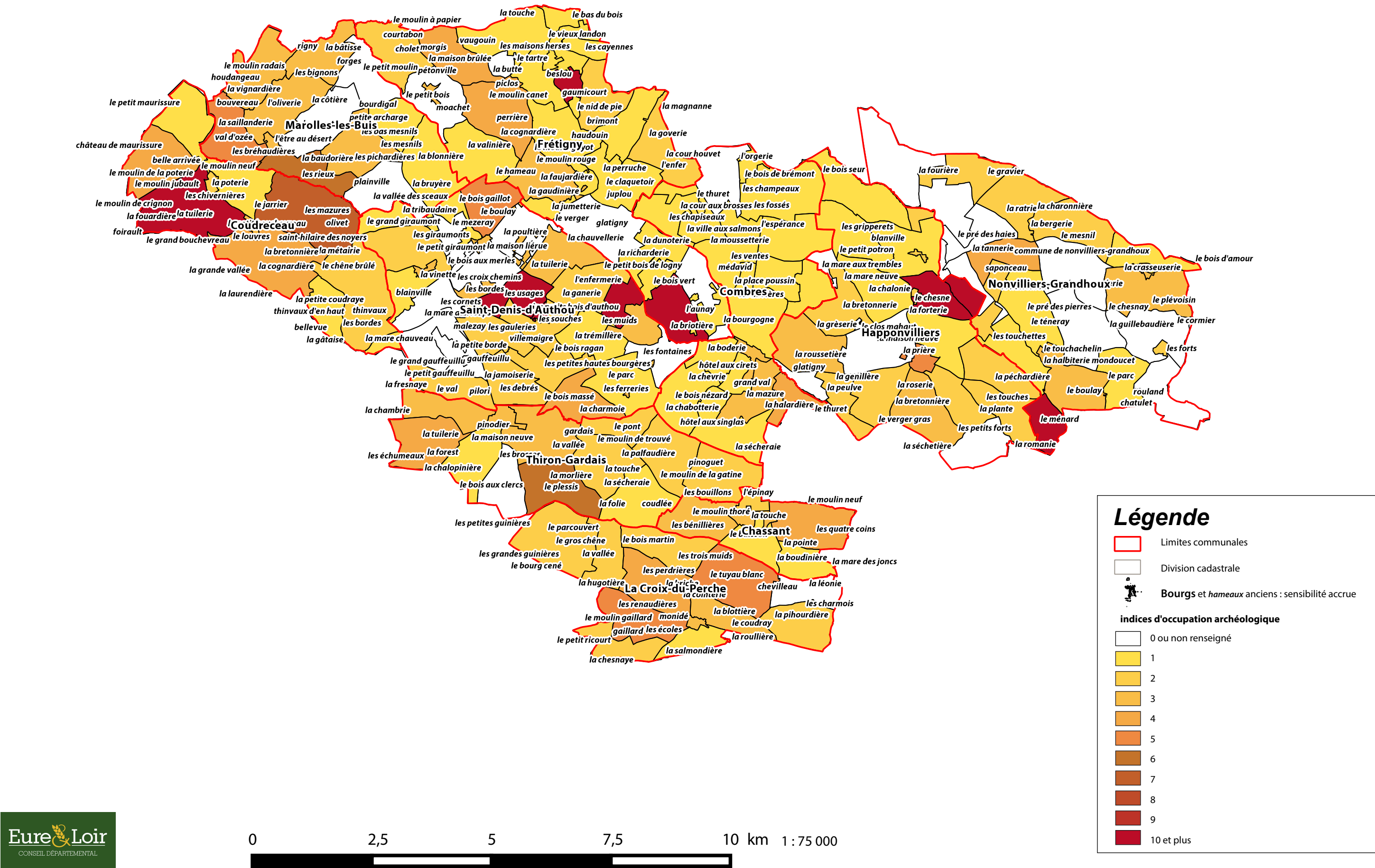
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Terres de
Perche*

Etat des connaissances de la sensibilité archéologique par division cadastrale communale

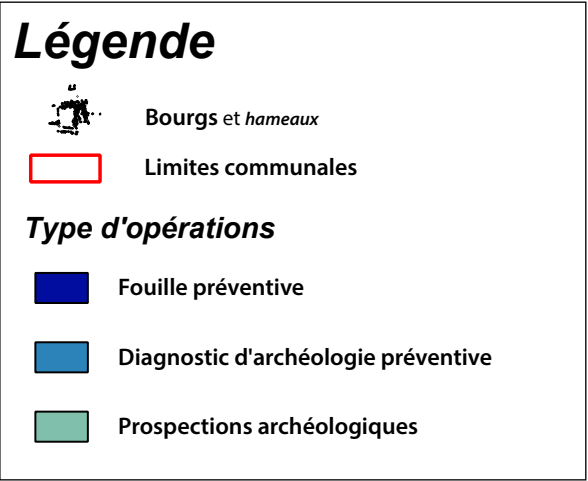
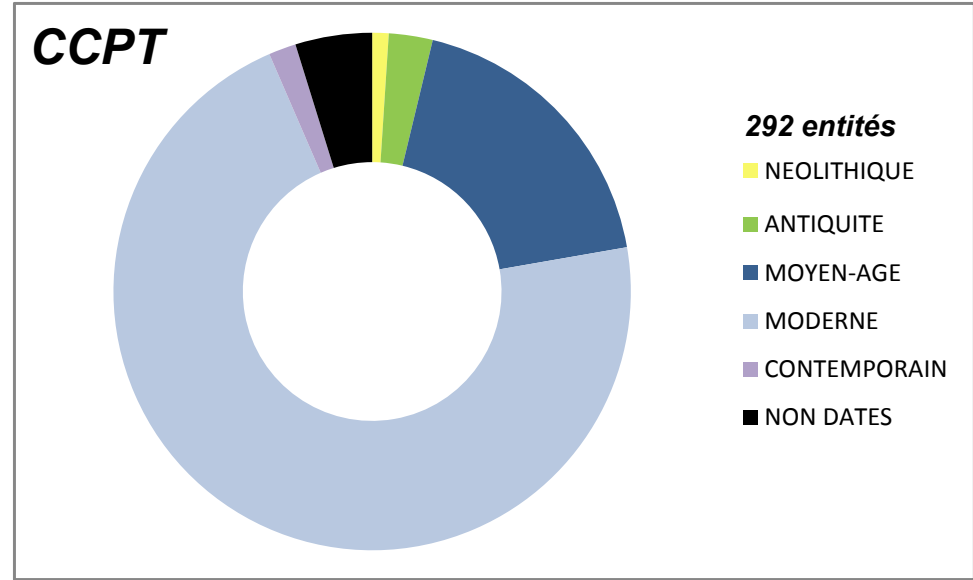
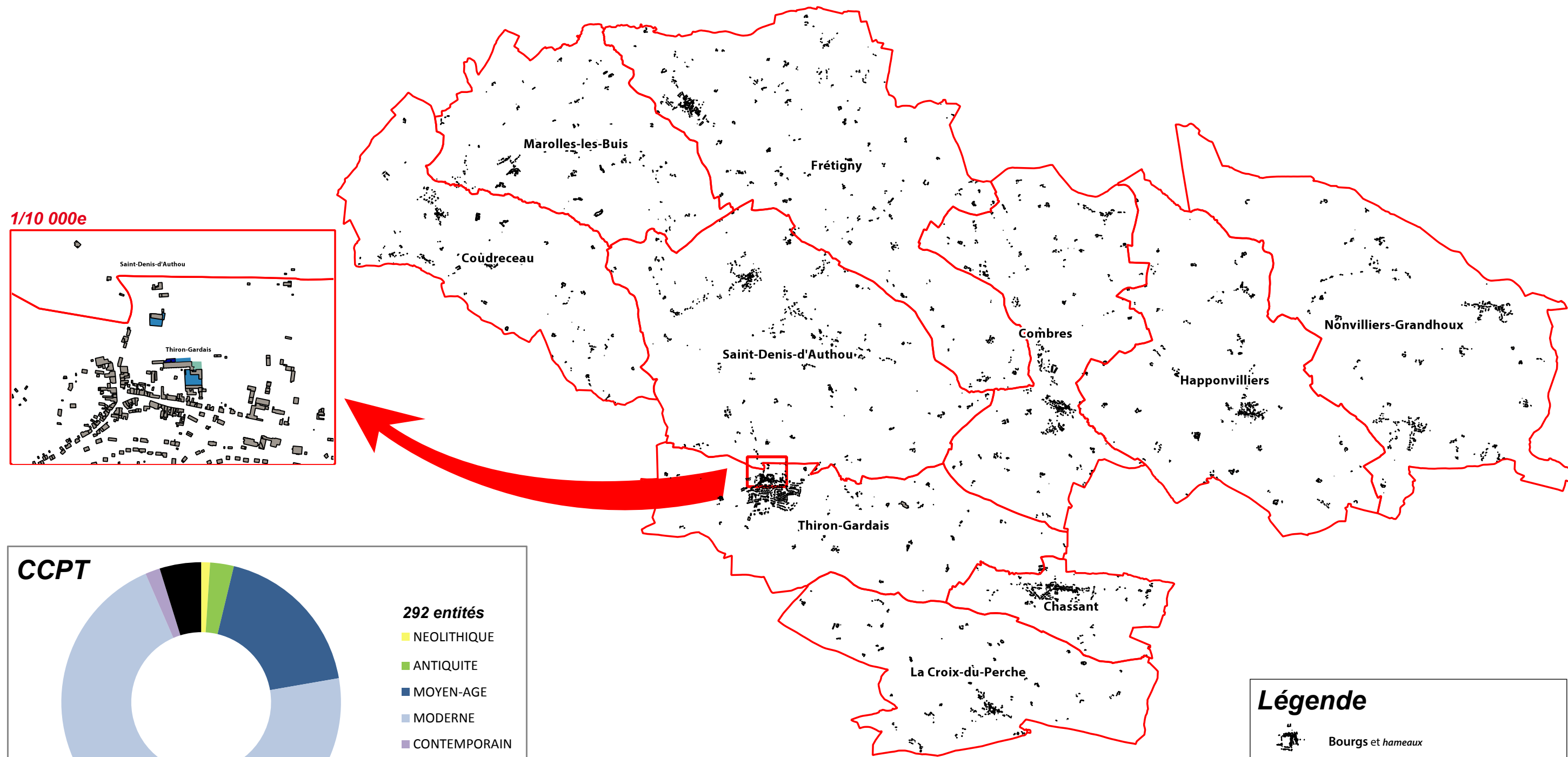
Territoire de la Communauté de Communes du Perche Thironnais (CCPT)

d'après l'inventaire du patrimoine archéologique du SADEL (CD28)
Pour toute information légale, consulter les services de la DRAC (art. 522-5 et 6 du Code du patrimoine)



Répartition chronologique des vestiges archéologiques et localisation des interventions par type pour le territoire de la Communauté de Communes du Perche Thironnais (CCPT)

d'après l'Inventaire du Patrimoine Archéologique du SADEL (CD28)
Pour toute information légale, consulter les services de la DRAC (art. 522-5 et 6 du Code du patrimoine)



HABITAT



Commerce



TRANSPORT



Environnement



Patrimoine



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terres de Perche

**RPQS Assainissement Non
Collectif**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Terres de
Perche*

Communauté de communes Terres de Perche



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
1.5. DONNEES ANNUELLES.....	5
1.6. BILAN DES CONTROLES POUR LES INSTALLATIONS DEJA VISITEES PAR LE SPANC.....	7
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	8
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	9
2.3. RECETTES	9
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	10
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	11
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	11

1.Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : communauté de communes Terres de Perche
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement non collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI, communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

Missions obligatoires du SPANC :

- ☒ Contrôle de conception et d'implantation (réhabilitation ou neuf)
- ☒ Contrôle de bonne exécution (réhabilitation ou neuf)
- ☒ Contrôle périodique d'entretien et de fonctionnement
- ☒ Diagnostic assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières

Missions facultatives du SPANC :

- ☒ Entretien des installations (organisation des vidanges groupées avec un prestataire agréé par la Préfecture d'Eure-et-Loir et retenu par marché public)
- ☐ Traitement des matières de vidanges
- ☒ Réhabilitation des installations (maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations groupées subventionnées de réhabilitation ; partenaires financiers : Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Agence de l'Eau Seine-Normandie)

- **Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : 22 communes**

Secteur Loupéen (12 communes)	BELHOMERT GUEHOVILLE, CHAMPROND EN GATINE, FONTAINE SIMON, LA LOUPE, LES CORVEES LES YYS, MANOU, MEAUCE, MONTIREAU, MONTLANDON, SAINT MAURICE-SAINT GERMAIN, SAINT ELIPH, VAUPILLON
Secteur Perche Thironnais (10 communes)	CHASSANT, COMBRES, FRAZE, HAPPONVILLIERS, LA CROIX DU PERCHE, MAROLLES LES BUIS, NONVILLIERS GRANDHOUX, SAINT VICTOR DE BUTHON, SAINTIGNY, THIRON GARDAIS

- **Existence d'une CCSPL * :** ☒ Non
☐ Oui

* : Commission Consultative des Services Publics Locaux

- **Existence d'une étude de zonage :**

Commune	Etude de zonage	Date d'approbation	Date de révision
BELHOMERT GUEHOVILLE	Oui	09/11/2004	-
CHAMPROND EN GATINE	Oui	19/06/2003	-
CHASSANT	Oui	02/05/2005	-
COMBRES	Oui	02/09/2005	-
LA CROIX DU PERCHE	Oui	19/12/2005	-
FONTAINE SIMON	Oui	11/01/2008	-
FRAZE	Oui	20/11/2004	-
HAPPONVILLIERS	Oui	07/10/2005	-
LA LOUPE	Oui	13/05/2004	-
LES CORVEES LES YYS	Oui	09/12/2005	-
MANOU	Oui	26/11/1998	10/09/2009 08/11/2018
MAROLLES LES BUIS	Oui	19/06/2006	-
MEAUCE	Oui	19/12/2002	-
MONTIREAU	Oui	17/05/2001	-
MONTLANDON	Oui	31/05/2007	-
NONVILLIERS GRANDHOUX	Oui	12/11/2004	-
SAINTIGNY (Frétigny / Saint Denis d'Authou)	Oui	29/05/2005 28/11/2005	-
SAINT ELIPH	Oui	06/12/2002	-
SAINT MAURICE SAINT GERMAIN	Oui	06/10/2018	-
SAINT VICTOR DE BUTHON	Oui	22/08/2011	-
THIRON GARDAIS	Oui	12/11/2002	20/07/2003
VAUPILLON	Oui	14/05/2002	-

- **Existence d'un règlement de service :** ☐ Non
☒ Oui, date d'approbation : 22/05/2017
(délibération n°126-17)

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ **régie (à autonomie financière)**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **délégation de service public (affermage ou concession)**

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **7 904** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **15 056**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est d'environ **52 %** au 31/12/2021.

Un total de **4 052** habitations sont localisés en zone d'assainissement non collectif avec une répartition de **2 396** résidences principales (59 %), **720** résidences secondaires (18 %), **306** résidences vacantes (8%) et **630** autre (location, gîte, établissement public, entreprise, exploitation agricole, camping - 15 %).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		2020	2021
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	☒	☒
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	☒	☒
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	☒	☒
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	☒	☒
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		2020	2021
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations ⁽¹⁾	☒	☒
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations ⁽²⁾	☒	☒
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	☐	☐

⁽¹⁾ : organisation des vidanges groupées avec un prestataire agréé par la Préfecture d'Eure-et-Loir et retenu par marché public

⁽²⁾ : maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations subventionnées groupées de réhabilitation - Partenaires financiers : Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service		
	2020	2021
Volet A	100 / 100	100 / 100
Volet B	30 / 40	30 / 40
Volet A + B	130 / 140	130 / 140

1.5. Données annuelles

L'activité du SPANC pour l'exercice **2021** par rapport aux précédents exercices est la suivante :

Contrôles obligatoires des installations d'ANC				
Service	Quantité 2018	Quantité 2019	Quantité 2020	Quantité 2021
Contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	338	349	198	275
Diagnostics des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes	102	113	102	120
TOTAL	440	462	300	395

Contrôles de conception et de réalisation				
Service	Quantité 2018	Quantité 2019	Quantité 2020	Quantité 2021
Contrôles de conception d'installations (réhabilitations)	64	60	115	111
Contrôles de bonne exécution d'installations (maisons neuves ou réhabilitations)	32	41	37	66

Avis techniques dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme				
Service	Quantité 2018	Quantité 2019	Quantité 2020	Quantité 2021
Permis de construire	6	53	54	59
Déclarations préalables de travaux	7	9	29	34
Certificats d'urbanisme opérationnels de type b	17	22	26	29
TOTAL	30	84	109	122

Certificats administratifs Facturation de la redevance SPANC				
Service	Quantité 2018	Quantité 2019	Quantité 2020	Quantité 2021 ⁽¹⁾
Nombre de réclamations traitées	17	16	12	280

⁽¹⁾ : Mise en place de la facturation de la redevance par la CDC Terres de Perche pour les 22 communes

Organisation des vidanges groupées ⁽¹⁾				
Service	Quantité 2018	Quantité 2019	Quantité 2020	Quantité 2021
Inscriptions aux vidanges groupées	108	151	88	98

⁽¹⁾ : Sur la base du volontariat des usagers et gérée par le SPANC

1.6. Bilan des contrôles pour les installations déjà visitées par le SPANC

Selon l'arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif			
N°	Problème constaté sur l'installation	Nbre d'ANC concernées	%
1	Absence d'installation. Non-respect de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique. Mise en demeure de réaliser une installation conforme.	95	4
2a	Installation non-conforme, danger pour la santé des personnes. Travaux obligatoires sous 4 ans ou 1 an si vente.	904	36
3	Installation non-conforme. Travaux dans un délai de 1 an si vente.	966	39
4	Installation conforme avec liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation.	191	8
5	Installation conforme ne présentant pas de défaut.	318	13
		2 474	100 %

En résumé :

- **21 %** d'installations conformes à la réglementation actuellement en vigueur.
- **75 %** d'installations non conformes à la réglementation actuellement en vigueur.
- **4 %** d'habitations sans installation (cas de mise en demeure).

Refus d'accès à la propriété et aux installations d'ANC	
Refus catégorique ou absence de réponse aux courriers de relance, messages téléphoniques de relance, rendez-vous annulé, absent le jour du rendez-vous, etc.	120

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien et/ou réhabilitation des installations) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées (redevance spécifique).

Les tarifs applicables au **01/01/2021** sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Compétences obligatoires		
Tarif de la redevance SPANC (annuelle / foyer en ANC)	20 €	20 €
- avec pénalité financière pour non-respect des délais réglementaires	40 €	40 €
- avec pénalité financière pour refus d'accès à la propriété	40 €	40 €
Tarif du contrôle des installations neuves (conception + réalisation dans le cadre des permis de construire)	200 €	200 €
Tarif du contrôle des installations existantes (conception + réalisation dans le cadre des réhabilitations)	0 €	0 €
Tarif des autres prestations aux abonnés :		
- Tarif du contrôle de l'instruction des CU de type b	100 €	100 €
- Tarif du diagnostic assainissement non collectif dans le cadre d'une vente	150 €	150 €
Compétences facultatives		
Tarif des vidanges groupées : Variable en fonction de la prestation réalisée		(1)
- Tarif groupé TTC pour un forfait standard 3 m ³	165 €	165 € et 171,60 €
- Tarif individuel d'urgence TTC pour un forfait standard 3 m ³	198 €	198 € et 204,60 €

(1) : avenant au marché passé en mai 2021 avec nouveaux tarifs applicables dès le mois de juin 2021
(1^{er} tarif du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021 et 2^e tarif du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2021)

2.2. Délibérations fixant les tarifs

- Délibération n°46-17 du 27/02/2017 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du SPANC avec reconduction annuelle

2.3. Recettes

	Exercice 2020	Exercice 2021
Redevance d'assainissement non collectif ⁽¹⁾ (facturation du service obligatoire)	87 220,00 €	88 720,00 €
Autres prestations de services : (autres prestations auprès des abonnés) - instruction du volet ANC dans le cadre de l'instruction d'un PC, - instruction du volet ANC dans le cadre de l'instruction d'un CU de type b, - diagnostic ANC dans le cadre des cessions immobilières.	17 700,00 €	20 900,00 €
TOTAL	104 920,00 €	109 620,00 €

(1) : Y compris les pénalités financières pour refus d'accès à la propriété ou non-respect des délais réglementaires

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité (1)	406	407	445	509
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (2)	2 153	2 161	2 259	2 474
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (3)	801	814	867	966
Taux de conformité en %	56,1	56,5	58,1	59,6

- (1) : Concernant le nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité : de nombreuses installations sont déclassées non conforme suite à des dysfonctionnements divers constatés lors des contrôles + perte des installations de Coudreceau au 1er janvier 2019
- (2) : Concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : perte de 189 installations de Coudreceau au 1er janvier 2019
- (3) : Concernant les autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement : perte des installations de Coudreceau au 1er janvier 2019

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2021** est de **190 813,43 € TTC** pour un total de **16 projets** répartis de la façon suivante :

- **99 074,53 € TTC** sur le secteur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne **pour 8 projets**
- **91 738,90 € TTC** sur le secteur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie **pour 8 projets**

Le montant total des aides financières attribuées durant l'exercice budgétaire **2021** est de **68 070,93 € TTC** répartis de la façon suivante :

- **20 070,93 € TTC** sur le secteur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- **48 000,00 € TTC** sur le secteur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude pour 2022	Montants prévisionnels des travaux en €
Secteur Agence de l'Eau Loire-Bretagne Fin des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif suite à la décision de l'Agence de l'Eau.	0,00
Secteur Agence de l'Eau Seine-Normandie Non reconduction de l'opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif suite à la décision de la communauté de communes Terres de Perche par manque de volontaires sur les 2 secteurs éligibles : Manou et Meaucé.	0,00

HABITAT



Commerce



TRANSPORT



Environnement



Patrimoine



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terres de Perche

Ordures ménagères

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de
Perche



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PREVENTION DES DECHETS

Année 2022

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)



CITEO

ORGANISATION DU SERVICE

I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame).

I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 29329 (Chiffres Base INSEE 2020)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion mono-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte en porte à porte une semaine sur deux des déchets ménagers recyclables (emballages ménagers en extension des consignes de tri et papiers/graphiques en mélange) sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.
- Une collecte hebdomadaire des déchets ménagers recyclables pour les gros producteurs

La collecte du verre (sur 106 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

La collecte séparée des déchets ménagers recyclables a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté a été généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022 les emballages ménagers sont collectés en mélange avec les papiers/graphique. L'ensemble du territoire est passé aux consignes de tri en extension depuis le 1^{er} Janvier 2022.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Saint Eliph et Lamblore) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

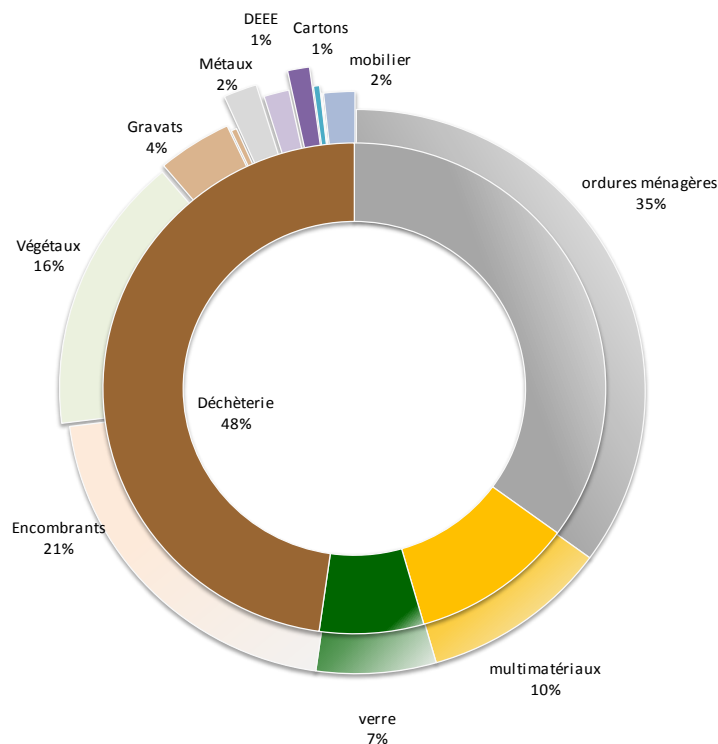
Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Evolution des tonnages collectés

	année 2021	année 2022	evolution
multimatériaux	1 567,02	1 701,64	8,59%
verre	1 087,53	1 086,48	-0,10%
ordures ménagères résiduelles	6 262,26	5 662,30	-9,58%
Total OMA	8 916,81	8 450,42	-5,23%
textiles	152,87	131,91	-13,71%
Métaux	406,40	302,46	-25,58%
Encombrants	4 122,87	3 361,00	-18,48%
meublier	263,88	281,18	6,56%
Bois	86,28	50,78	-41,15%
Végétaux	3 156,52	2 560,23	-18,89%
Cartons	203,12	198,69	-2,18%
Gravats	1 378,80	673,70	-51,14%
Huile	12,60	11,79	-6,43%
DDM	46,96	55,40	17,98%
DEEE	275,46	228,04	-17,22%
Piles	1,70	1,72	0,88%
DASRI	0,58	0,56	-3,45%
ampoules	1,03	1,32	27,62%
Total déchèterie	9 956,21	7 726,87	-22,39%
TOTAL DECHET	19 025,89	16 309,19	-14,28%

Répartition des tonnages collectés en 2022 :



II.2. Ratios

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2021	2022	Evolution 2021/2022
Ordures Ménagères	213	193	-9,18%
Verre	37	37	0,35%
multimatériaux	53	58	9,08%
TOTAL OMA	303	288	-4,81%
Déchets des déchetteries	338	263	-22,04%
TOTAL	646	556	-13,90%

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 86.87.

II.3. Modalités de Traitement

Localisation des unités de traitement et nature des traitements :

- Les déchets ménagers recyclables hors verre (emballages ménagers en extension mélangé avec les papiers) sont triés au centre de tri TRISALID (SARAN) par Veolia Propreté, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le verre est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société CMTV à Mainvilliers (28) ;
- Les ordures ménagères sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique CMTV à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

○ **Recyclage** : les cartons et les métaux sont recyclés par PAPREC, les huiles de vidanges sont régénérées.

○ **Valorisation Matière** :

Le bois est valorisé à 10% en contre-plaqué par la société SwissKrono à Sully sur Loire (45)

Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)

Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).

○ **Valorisation énergétique** :

Suite au changement de contrat au 01/01/2022, le tri des encombrants n'est plus réalisé par le prestataire. Ce tri doit être mis en place directement en déchèteries après aménagement des sites.

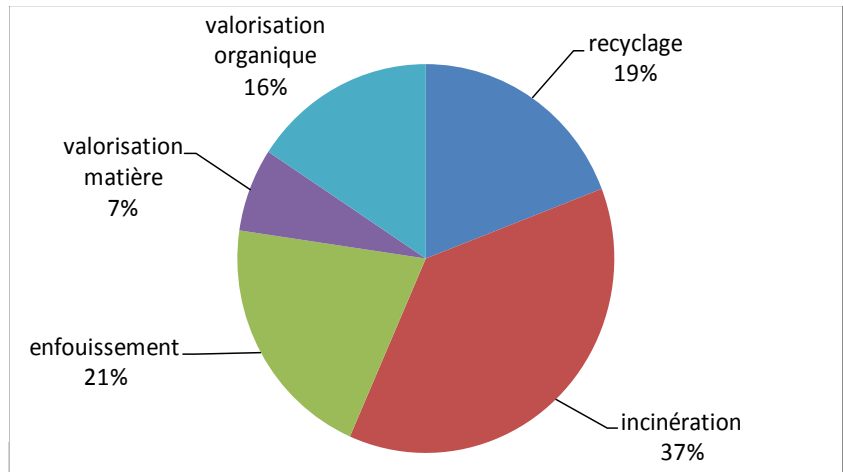
Le bois est valorisé à 90% en combustible à l'usine de biomasse de Chartres Métropole

○ **Réutilisation** :

Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 623 t de gravats soit 99% des gravats collectés représentant une économie de 2 560 € sur l'année 2022.

○ **Enfouissement** : les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Monmirail (72) avec récupération des bio-gaz.

Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 105.7

Répartition des modes de traitements :**II.4 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets**Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société SEPUR de Lucé (28) depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Traitement des ordures ménagères :

Convention de coopération pour le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique CMTV de Mainvilliers (28) (*échéance convention : 31/12/2039*)

Tri des déchets ménagers recyclables (emballages en extension et papiers en mélange) :

Marché avec VEOLIA Propreté au centre de tri TRISALID à SARAN (45) depuis le 01/01/2022 (*échéance marché : 31/12/2024*)

Collecte des points d'apport volontaire :

Marché avec la société MINERIS depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2025*)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Exploitation des déchèteries (Enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société PAPREC depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance du marché : 31/12/2026*)

Gestion des déchets diffus spécifiques :

Contrat avec la société TRISALID depuis le 1^{er} Janvier 2022 (*échéance le 31/12/2026*)

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Filières issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

En 2022, 3 498.54 t ont été collectées dans le cadre des filières REP, soit 21 % des tonnages pris en charge par le SIRTOM, entraînant un soutien global des éco-organismes de 413 803.42 €.

Emballages ménagers : contrat avec CITEO (ex. EcoEmballages) depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 %.

	Emballages ménagers	verre	Total
Gisement national	39.20 kg/hab	35.30 kg/hab	74.50 kg/hab
recyclage SIRTOM	29.24 kg/hab	37.04 kg/hab	66.28 kg/hab
Taux de recyclage	75 %	105 %	89 %

DASRI : convention avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Papiers graphiques (journaux/magazines) : Contrat avec CITEO (ECOFOLIO) depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2022*)

Objectif de la filière : taux de recyclage de 65% à l'échéance 2022

Performance du SIRTOM : 13.26 kg/hab en 2022 soit 41 % du gisement potentiel.

Les performances de collecte du SIRTOM sont impactées par les collectes indépendantes mises en place par des structures associatives (association des parents d'élèves, téléthon...).

Ampoules et D3E : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et Ecosystème depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2027*)

DDS : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2024*)

Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an

Performance SIRTOM: 1.89 kg/hab/an

Piles : Contrat avec l'éco-organisme COREPILE depuis le 22/09/2018 (*échéance du contrat : 31/12/2021*)

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Textiles : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 4.5 kg/hab en 2021 et 1 PAV pour 1086 hab

Déchets d'éléments d'Ameublement : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2023*)

Objectif de la filière : réutiliser et recycler 45% des déchets d'élément d'ameublement des particuliers.

Potentiel de collecte : 25 kg/hab/an – performance SIRTOM: 12.8 kg/hab/an

II.5. Organisation et évolution du service

- Evolution de la collecte des déchets ménagers recyclable : collecte des emballages ménagers en extension des consignes de tri en mélange avec les papiers, en porte à porte, une semaine sur deux.
- Fournitures et distribution des bacs jaunes supplémentaire nécessaires (532 bacs distribués)
- Reprise des hauts de quai des déchèteries en régie avec les prestations associés :
 - reprise en régie du personnel d'accueil
 - mise en place d'un système de contrôle d'accès informatisé avec badge
 - entretien/maintenance des sites
- Retrait et recyclage des colonnes d'apport volontaire pour le papier
- Principaux investissements :
 - bacs emballages (752)
 - bacs ordures ménagers (256)
 - composteurs (220)
 - matériels déchèteries (souffleur, système d'accès...)

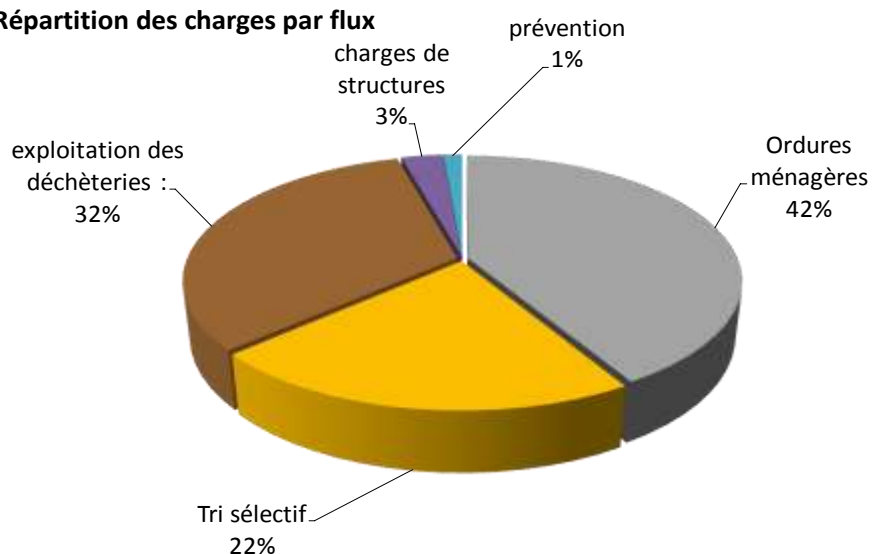
INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

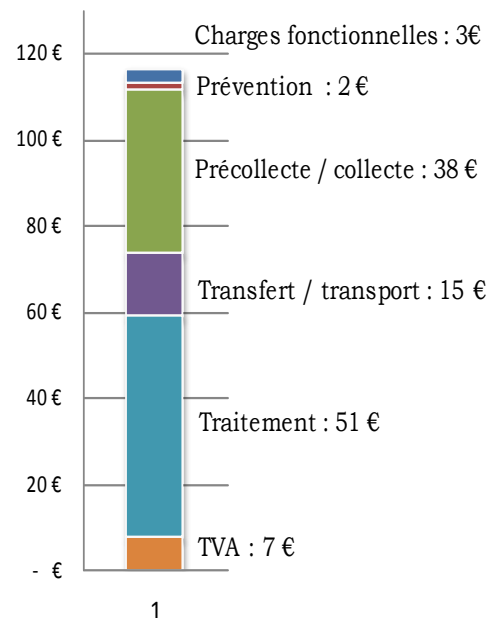
Le montant annuel global des dépenses est de 3 538 238,76 € pour l'année 2022 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2022	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 418 495 €	48 €	94 €
Tri sélectif	743 579 €	25 €	49 €
exploitation des déchèteries :	1 108 846 €	38 €	74 €
charges de structures	100 062 €	3 €	7 €
prévention	45 139 €	2 €	3 €
Total	3 416 121 €	116 €	227 €

Répartition des charges par flux



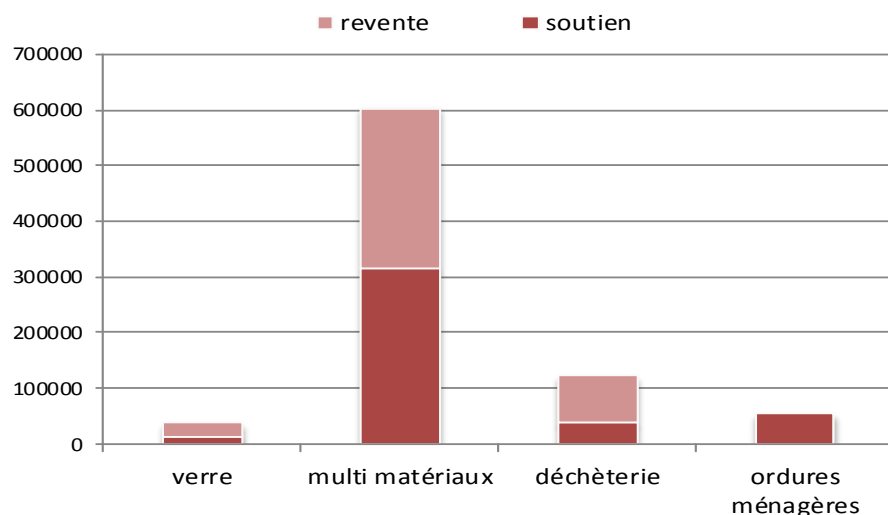
Répartition des coût par étapes



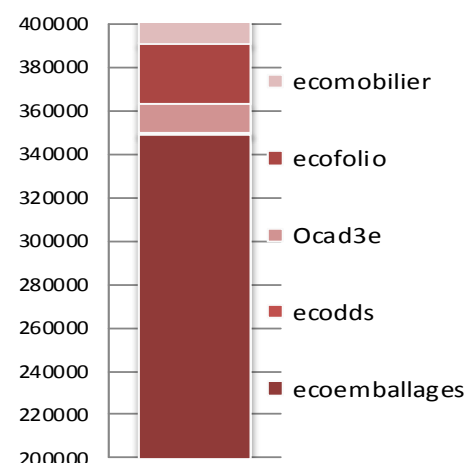
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	3 357 586,92 €	(soit 114 €/hab ou 223 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	413 803,42 €	
Vente de matériaux :	398 873,33 €	
Redevance et apports déchèteries	145 004,05 €	

répartition des recettes par flux de déchets



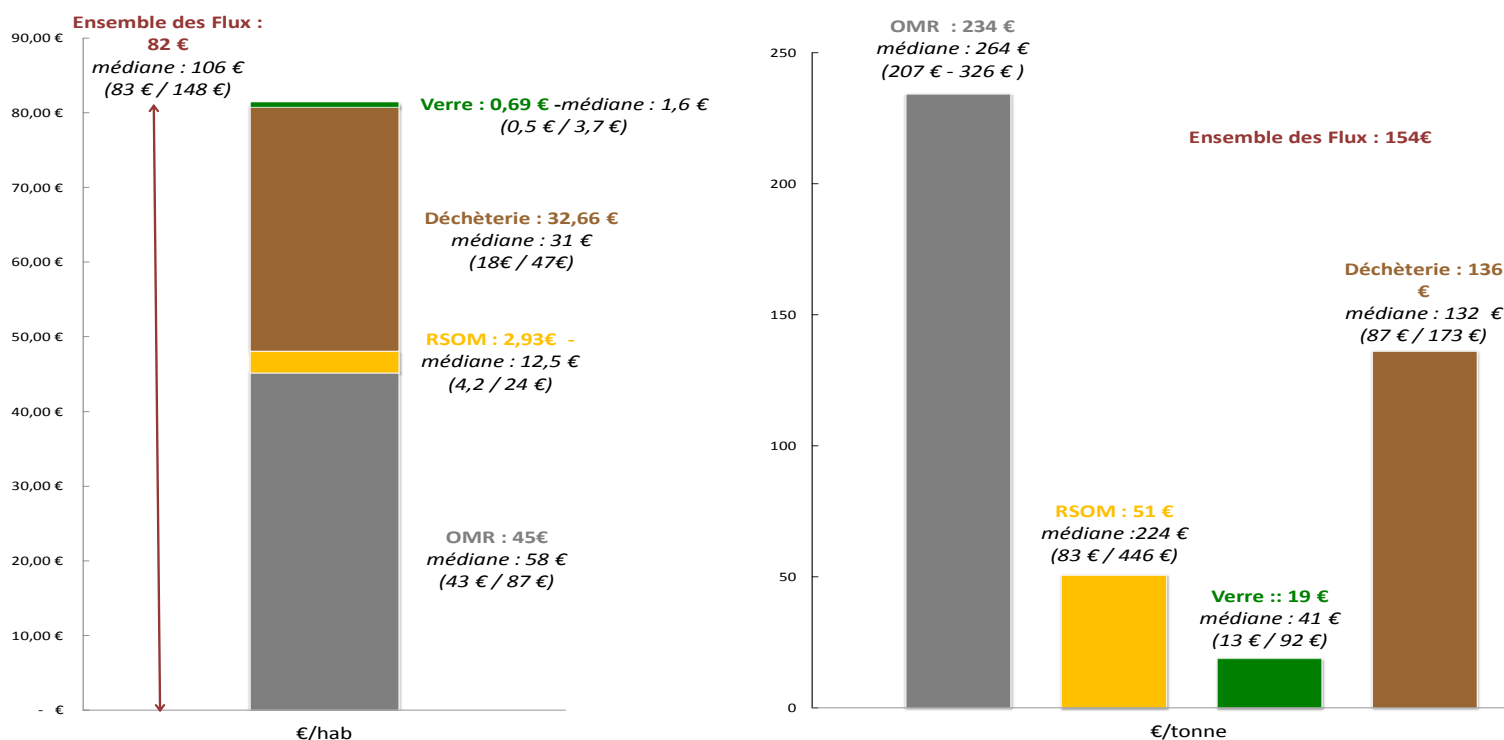
détail des soutiens des sociétés agréées



III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



Légende : Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM / valeurs en italique : médiane du milieu rural / Valeurs entre parenthèse : 1^{er} et 3^{ème} quartile

Evolution des coûts du service

€/hab	Tout Flux confondus	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	92.45	50.73	13.62	1.11	26.99
2021	94.90	50.32	10.80	1.10	32.68
2022	81.48	45.19	2.93	0.69	32.66

€/tonnes	Tout Flux confondus*	OMR	Recyclable (Hors verre)	Verre	Déchèteries
2020	176.15	240.19	252.54	30.11	120.79
2021	165.85	237.65	203.84	29.87	120.74
2022	154.26	234.07	50.58	18.76	136.04

* données pondérées en fonction des tonnages de chaque flux

En résumé, malgré un coût à la tonne du flux déchèteries en augmentation, le coût global à l'habitant reste stable grâce à la baisse des tonnages collectés et à la mise en place de la collecte en c0.5 des emballages ménagers en mélange avec les papiers.

INDICATEURS DE LA PREVENTION DES DECHETS

IV.1 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat.

Fin 2022, les 44 communes du SIRTOM étaient concernées par l'opération compostage représentant 97% des foyers du SIRTOM.

33% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (5 056 composteurs distribués).

IV.2 Atteinte des objectifs de réduction des déchets

Objectifs de réduction des contrats avec l'ADEME

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2021
Total OMr (kg/hab/an)	232	217	205	206	206	210	213	193	180
Total DMA (Kg/hab/an)	634	647	631	630	612	563	646	556	614.9

Objectifs régional du PRPGD*

	Situation SIRTOM Courville		Objectifs PRPGD	
	année de référence 2010	2022	2020	2025
réduction des DMA (en kg/hab/an)	724	555	651	615
déchets enfouis (en tonnes)	3 232	3370	2 262	1 616
valorisation matière et organique (déchets non dangereux non inerte)		39%	55%	65%

Les objectifs du PRPGD en termes de valorisation et réduction semblent très ambitieux au vu des résultats du SIRTOM pour 2022.

Approuvé en Comité Syndical du 16 Mars 2023,

Le Président,



Bertrand de LACHEISSERIE

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Année 2021



RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de
Prévention et de Gestion des Déchets**



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU**

Siège social : 44 rue Villette Gâté
28400 NOGENT LE ROTROU

Bureaux : 30 rue Doullay
28400 NOGENT LE ROTROU
Tel : 02.37.29.68.56

Site internet : www.sictom-nogentlerotrou.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
1^{ERE} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE	6
A – LE TERRITOIRE.....	6
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT	7
1. <i>Le Comité Syndical.....</i>	<i>7</i>
2. <i>Le Bureau Syndical</i>	<i>8</i>
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2021).....</i>	<i>8</i>
C – COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT	9
1. <i>Les compétences</i>	<i>9</i>
2. <i>Le mode de financement</i>	<i>9</i>
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM	9
2.2 – REDEVANCE SPECIALE	11
2.3 – TVA à taux réduit.....	11
D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES	12
2^{EME} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES	13
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	13
1. <i>Les déchets des ménages</i>	<i>13</i>
1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	13
1.2. Les Collectes Sélectives	14
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte.....	15
1.4. Les Déchetteries	15
2. <i>Les déchets non ménagers</i>	<i>17</i>
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	17
2.2. Collectes en Déchetteries.....	17
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants	18
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution.....</i>	<i>19</i>
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)	19
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte	20
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries.....	20
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	23
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	<i>23</i>
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i>	<i>24</i>
2.1. L'Usine d'Incineration	24
2.2. Le Centre de Tri	27
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	30
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique.....	30
C. PERFORMANCES DU SICTOM	31
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits.....</i>	<i>31</i>
2. <i>Valorisation</i>	<i>32</i>
D. COMMUNICATION ET PREVENTION	34
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri.....</i>	<i>34</i>
1.1 - Les Outils de Communication.....	34
1.2 - Les Animations	36
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation	37
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i>	<i>38</i>
2.1 – Le contexte réglementaire	38
2.2 – Le Programme Local de Prévention des Déchets / 2012-2017	39
2.3 – Le CODEC : 2018-2020.....	40
2.3 – Année 2021 : AMI économie circulaire et continuité des actions	40
2.3 - La collecte des textiles	46
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS	48
3^{EME} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS	53
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION	53
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF).....	54
C. LES RECETTES	55

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS	56
1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers	56
2. Le service des DECHETTERIES	57
3. Le service PREVENTION	58
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2020)	59
4^{EME} PARTIE : SYNTHESE	61
A. LE SERVICE	61
B. LES TONNAGES COLLECTES	61
C. LES COUTS	62
ANNEXES	63
GLOSSAIRE	69

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet le service de prévention et de gestion des déchets.

INTRODUCTION

1974

Création : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **39 communes**, pour **32 150 habitants** (donnée INSEE 2018), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou depuis le 1^{er} janvier 2017.

1977

La première réalisation du Syndicat fut **la construction d'une usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1^{er} avril **1977**.

1982

La **collecte du verre** a été instituée en **1982**, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

1993

En **1993**, afin d'améliorer la qualité du service, la **collecte des ordures ménagères est conteneurisée**.

Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

Le réseau de déchetteries se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

1999

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut **transmise par le SICTOM au SOMEL (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir)**.

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets n'étaient alors plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

2000

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, **la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux-magazines** a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

2003

En **2003**, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

2005

Dès octobre **2005**, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

2009

Dès **2009**, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie **sa communication** sur le tri sélectif.

2012

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel, un programme local de prévention** en **2012** puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire** (CODEC) en **2018**.

2015

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchetteries, dès **2015**, le SICTOM engage la rénovation de son parc, par **l'extension de la déchetterie de Thiron-Gardais et celle de Charbonnières** en **2017**.

2017

2019

Au 1^{er} janvier **2019** : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier **2019** : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place d'une **coopération** entre le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM de Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

1^{ère} PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

A – LE TERRITOIRE

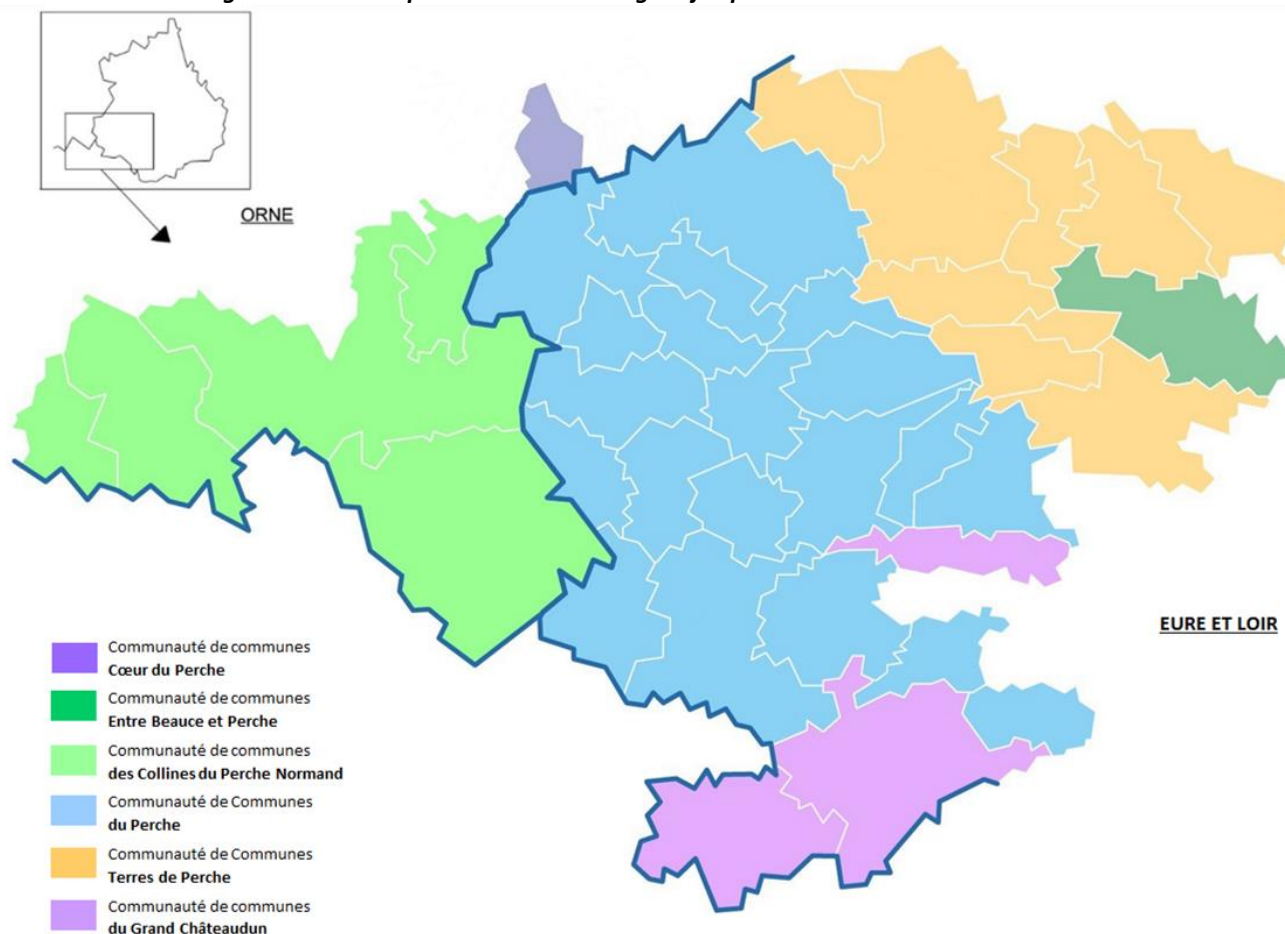
Le Syndicat compte **39 communes**, pour **32 150 habitants** (donnée INSEE 2018 – population connue au 1^{er} janvier 2021), réparties sur deux départements : l'Eure-et-Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent-le-Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de **Dancé et Condeau** ont quitté le SICTOM au 1^{er} janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. **Néanmoins, la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte.**



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil-sur-Huisne, l'Hermitière et Saint Agnan-sur-erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL AU PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Frétilly et Saint-Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authon-du-Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON.

Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2021

Population municipale INSEE 2018 connue au 1er janvier 2021

département 28		département 28		département 61	
Communauté de Communes du PERCHE		Communauté de Communes TERRES DE PERCHE		Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND	
ARCISSES	2190	Chassant	328	Bellou le Trichard	211
Brunelles		Combres	558	Ceton	1778
Coudreceau		La Croix du Perche	158	St Germain de la Coudre	779
Margon		Frazé	502	Val au Perche	3526
Argenvilliers	328	Happonvilliers	313	St Hilaire / Erre	532
Authon du Perche	1506	Marolles les Buis	209	5 communes	6 826
Authon du Perche		Nonvilliers Grand'Houx	430		
Soizé		Saintigny	996		
Beaumont les Autels	393	Frétigny			
Bethonvilliers	116	Saint Denis d'Authou			
Champrond en Perchet	408	Thiron-Gardais	985		
Chapelle Royale	303	9 communes	4 479		
Charbonnières	252				
Coudray au Perche	349				
La Gaudaine	172				
Les Autels Villevillon	143				
Les Etillieux	216				
Luigny	366				
Miermagne	192				
Nogent-le-Rotrou	9610				
Souancé au Perche	527				
St Bomer	193				
St Jean Pierre Fixte	261				
Trizay	439				
Vichères	297				
20 communes	18 261				

B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

1. Le Comité Syndical

• Composition du Comité :

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **57 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.

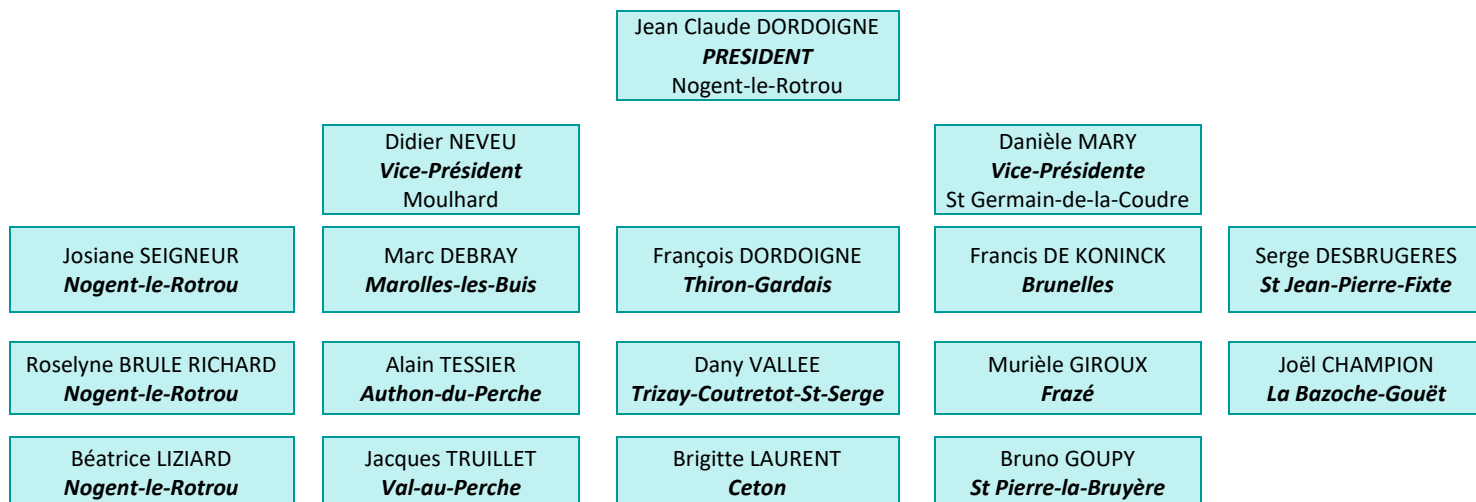
• Missions du comité :

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau :**

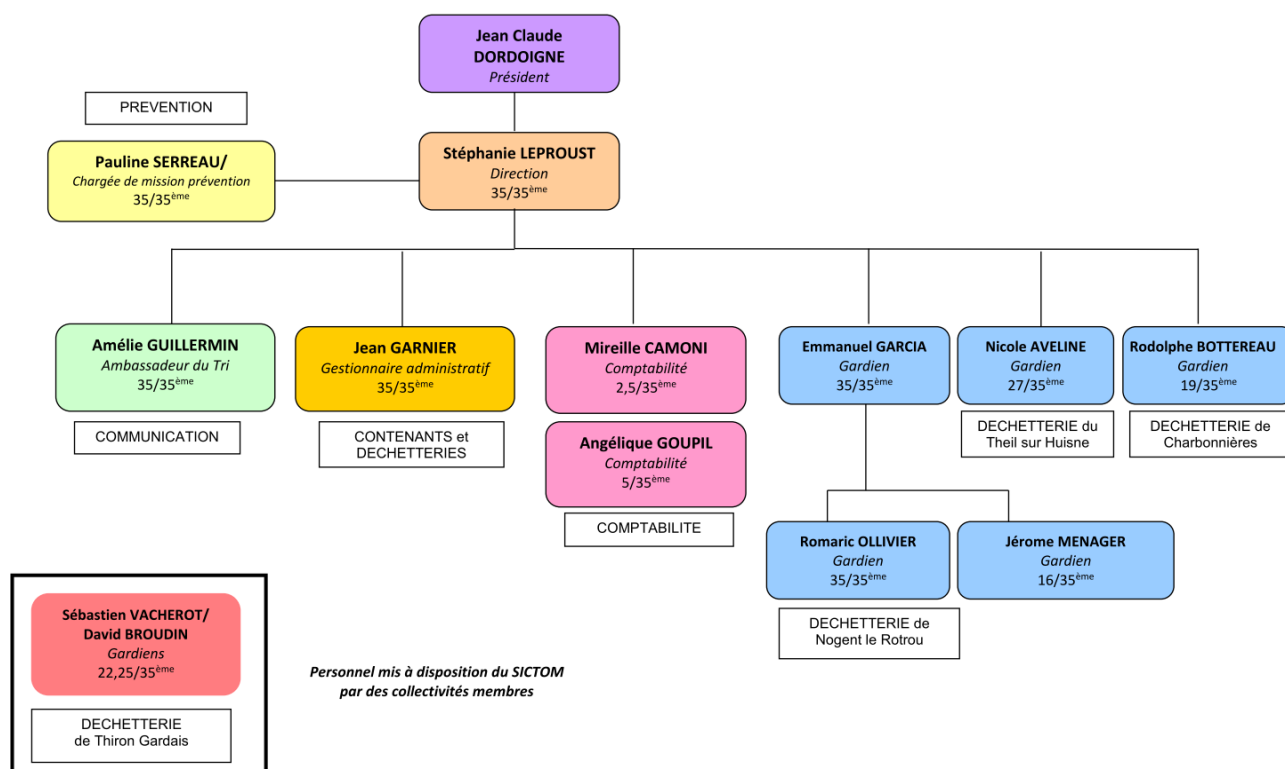


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 31 décembre 2021)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 11 agents et 2 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT

1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets ménagers, des déchets de déchetteries et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** qui avait été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**, ont été reprises par le SICTOM de Nogent-le-Rotrou au 1^{er} janvier 2019 suite à la dissolution du SOMEL.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

2. Le mode de financement

2.1 – Participations des EPCI via la TEOM

⇒ Principe

Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par les participations des Communautés de Communes qui adhèrent au SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

Elles perçoivent la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et la reversent au SICTOM sous la forme d'une participation au service.

Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

⇒ Rappel Historique

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution était inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.



⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



Eure-et-Loir

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazoches-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)

Concerne la zone agglomérée de Margon

Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

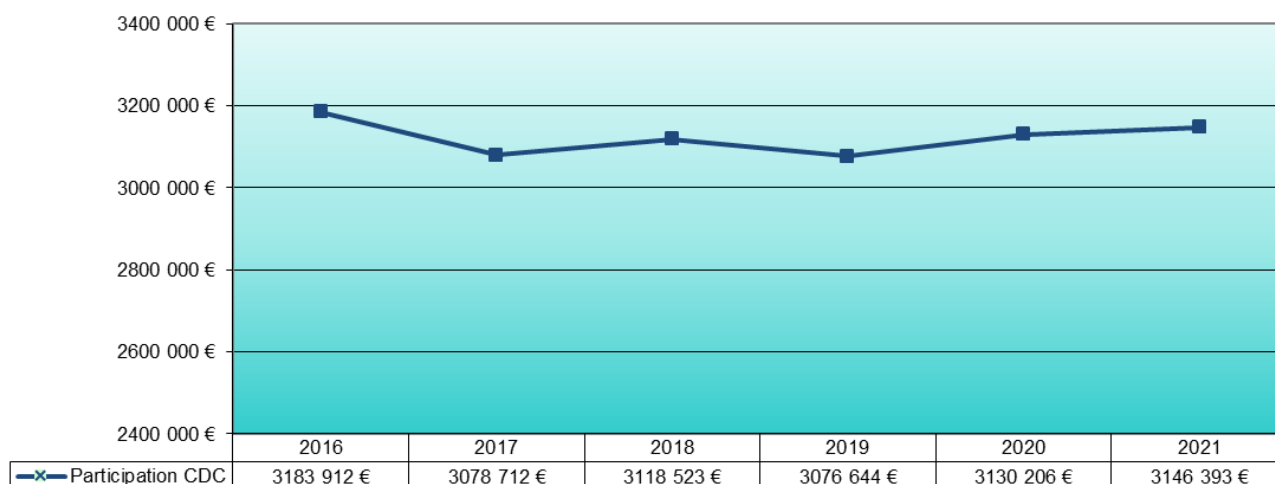
Orne

Zone 1 : 1 collecte OM par semaine

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

⇒ Evolution

Evolution des participations des Communautés de Communes



	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Montant des participations des CDC	3 076 644 €	3 130 206 €	3 146 393 €	+ 0,52 %
<i>euros/habitants</i>	93,58 €/hab*	96,52€/hab**	97,87€/hab***	+1,40 %

*base pop 2019 : 32 878 hab **base pop 2020 : 32 431 hab ***base pop 2021 : 32 150

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2.2 – REDEVANCE SPECIALE

⇒ Principe



Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

La redevance spéciale est appliquée **depuis le 1er Janvier 2015**. Le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les établissements **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** étaient concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive leur a été soumise en 2014.

La facturation réelle a débuté au 1^{er} janvier 2015.

Les établissements en question ont la possibilité de gérer eux-mêmes leurs déchets en faisant appel à des prestataires privés, auquel cas, ils ne sont pas soumis à cette redevance spéciale.

Le SICTOM a abaissé le seuil à 2 500L de déchets produits par semaine au 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, 10 entreprises sont soumises à la REDEVANCE SPECIALE et ont signé une convention avec le SICTOM.

⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service



La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vi : Volume installé

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

Vc : volume collecté (m³/semaine)

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

Les tarifs proposés pour l'année 2021 sont :

Location et maintenance des bacs (L) : **39,74 € TTC / m³ / an**

Collecte (C) : **101,81 € TTC / tonne**

Traitement (incinération) (T) : **128,81 € TTC / tonne**

Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2020.

2.3 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages/CITEO, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** : 5,5%



jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1^{er} janvier 2012 et 10% depuis le 1^{er} janvier 2014, sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

En compensation de l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), depuis le **1^{er} janvier 2021**, les prestations qualifiées d'économie circulaire (collecte séparée, collecte en déchetterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et assimilés), bénéficient d'un taux de **TVA réduit à 5,5%**, afin d'en réduire le coût.

D – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE ET PERSPECTIVES

⇒ La Crise sanitaire :



L'année 2020 a été marquée par la **crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19**. Cette crise s'est poursuivie sur **toute l'année 2021**.

Malgré cela, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a maintenu les services auprès de la population de la manière la plus qualitative possible. Nous avons dû nous adapter, et mettre en place des mesures de protection tant pour nos agents que pour le public.

Cette crise a un impact financier sur les dépenses du SICTOM (moyens de protection supplémentaires, remplacement des absences liées au COVID ...).

A la différence de 2020, aucun site n'a été fermé en 2021. Il a parfois été difficile de procéder au remplacement des agents (COVID ou cas contact).

Les entreprises de collecte et les unités de traitement ont réussi à pallier les absences dans leur personnel et ont pu maintenir un service minimum.

⇒ Les objectifs de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGECL du 10 février 2020, fixent certaines mesures qui auront un impact sur l'activité de notre syndicat.



Les principales dates à retenir pour les collectivités et les établissements ayant en charge la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers sont :

- **Avant le 31/12/2022** : mise en place de l'**extension des consignes de tri des plastiques**,
- **Avant le 31/12/2023** : mise en place une **solution de gestion des biodéchets** (l'obligation existe déjà pour les gros producteurs).

⇒ Evolutions de la TGAP



Dans le domaine des déchets, le ministère de l'économie, dans son projet loi de finance 2021, conserve les mesures déjà actées par la loi de finance 2019. Il maintient la refonte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en vue de « favoriser le recyclage ». **La hausse de la TGAP** sera progressive, de 2021 à 2025. Cette hausse concernera la fiscalité applicable aux usines d'incinération et aux centres d'enfouissement.

TGAP en €/tonne	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Incinération (si valorisation énergétique)	6,01 €	11 €	12 €	13 €	14 €	15 €	15 €	15 €
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	65 €	65 €

2^{ème} PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

1. Les déchets des ménages

1.1. La Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte à porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent-le-Rotrou, construit en 2009 par le SOMEL et géré par **CMTV depuis le 1^{er} janvier 2019**, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 31/12/2021 de **15 266 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 324 730 litres. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC)**.



⇒ La fréquence de collecte

Elle varie d'**une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Béthonvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil/Huisne (Val-au-Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilleux	samedi
L'Hermitière (Val-au-Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val-au-Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon-sur-Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau (Arcisses)	lundi
Dancé (Perche-en-nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny (Saintigny)	lundi
Gémages (Val-au-Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazouche-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé (Authon)	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val-au-Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire/Erre	jeudi
St-Jean-Pierre-Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

MODIFICATIONS intervenues depuis l'année 2016 :

- ⇒ **Simplification des consignes de tri** : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ **Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON**
- ⇒ **Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent-le-Rotrou**

⇒ Les flux

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

- ⇒ Depuis le 07 mai 2016, le SICTOM a décidé de **simplifier les consignes de tri** en collectant en mélange les emballages et les papiers.

⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants				
Nombre et volumes	3 315 bacs (2 898 bacs de 120L pour l'habitat	191 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m ³	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel)	170 conteneurs de 4 ou 6 m ³

	individuel et 417 bacs de 240 L pour l'habitat collectif) Bacs loués à la société SULO (PO)		+ bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	
Secteurs	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon-Arcisses (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
Fréquences	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	- captage plus important, - pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères.	- adapté à l'habitat peu dense, - évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important, - qualité du tri meilleure.
	- un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs).	- captage moins important.

1.3. La Collecte des Végétaux en porte à porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon (Arcisses)** a été mise en place.

Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2021, 5 340 sacs ont été vendus** dans 3 points de vente répartis sur les 2 communes.

1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

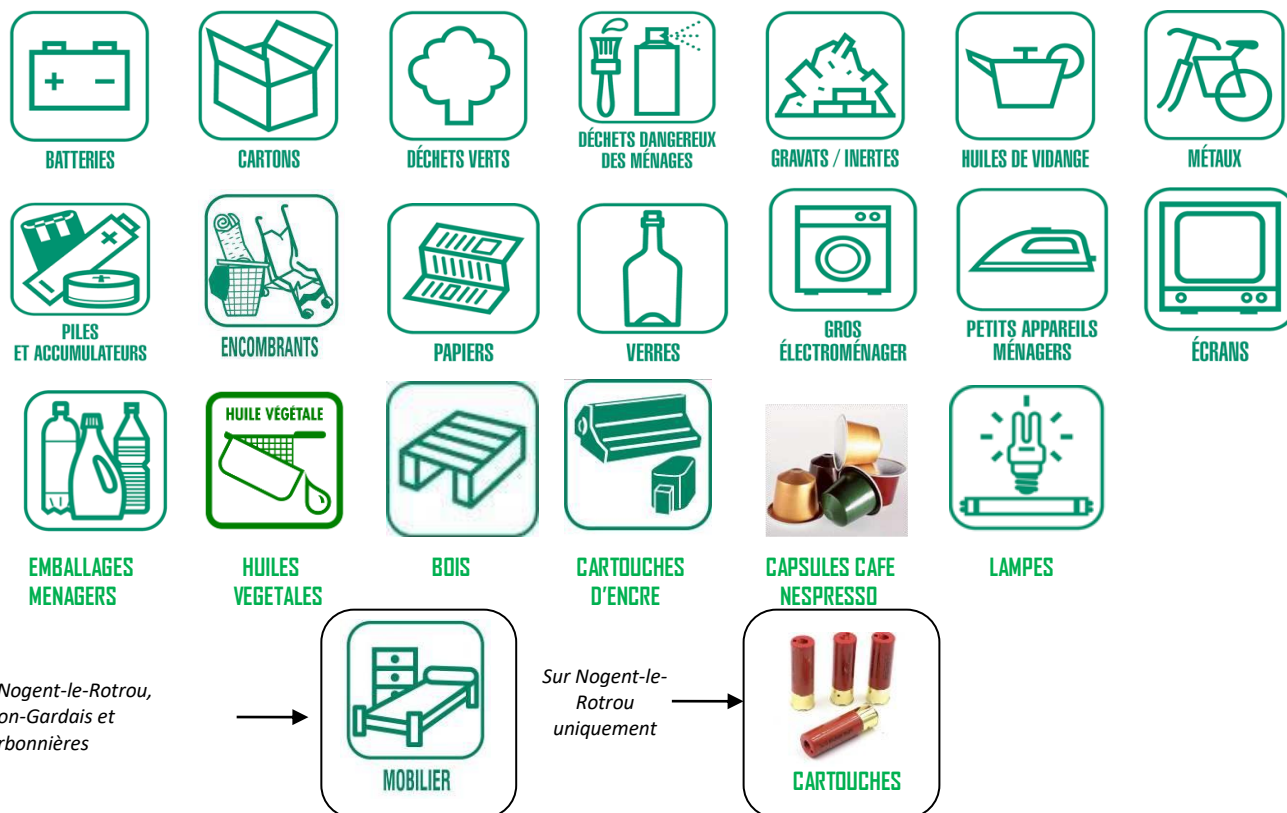
Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais**, **Charbonnières**, **le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron-Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1^{er} septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat. La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Thiron-Gardais en 2015** et à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Charbonnières au cours de l'année 2017**.



⇒ Les Déchets acceptés



⇒ Les Déchets refusés

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :



Sont également interdits les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ Les Horaires d'ouverture

THIRON GARDAIS

Rue des Tilleuls
Tél. : 02 37 49 50 79

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI 14h00-17h30
MERCREDI 14h00-17h30
VENDREDI 14h00-17h30
SAMEDI 9h-12h / 14h-17h30

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI 14h00-17h30
MERCREDI 9h-12h / 14h-17h30
VENDREDI 9h-12h / 14h-17h30
SAMEDI 9h-12h / 14h-17h30

NOGENT-LE-ROTRON

Les Barbaras
Tél. : 02 37 52 97 21

HIVER (du 1^{er} oct au 31 mars)

LUNDI à SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h00

ÉTÉ (du 1^{er} avril au 30 sept)

LUNDI à VENDREDI
8h00-12h00 / 13h30-18h45
SAMEDI
8h00-12h00 / 13h30-17h30

LE THEIL/HUISNE

La Porcherie
Tél. : 02 37 49 67 81

LUNDI 13h30-17h30
MERCREDI 9h00-12h00
13h30-17h30
VENDREDI 9h00-12h00
13h30-17h30
SAMEDI 9h00-12h00
13h30-17h15

CHARBONNIÈRES

La Ferrandière
Tél. : 02 37 49 11 24

LUNDI 9h00-12h00
MERCREDI 13h30-17h30
VENDREDI 14h00-17h00
SAMEDI 9h00-12h00
14h00-17h00

Les déchetteries sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels aux horaires suivants :

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT-LE-ROTHOU et du THEIL-SUR-HUISNE le seront d'ici peu.

2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs de déchets ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **2 500L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 2 500L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1^{er} janvier 2021, **10 établissements** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 71 bacs pour un volume de 37 290 L au 31 décembre 2021. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
- Pour les produits réutilisables ou recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...) - Dans la limite de 2 m³ par semaine		les gravats (certains déchets de démolition, vitres, ...)	12,00 euros / m³ limité à 2 m³ par semaine
		les encombrants (meubles, déchets volumineux, etc...)	13,50 euros / m³
		les déchets verts (gazon, branchages, etc...)	13,00 euros / m³ limité à 12 m³ par semaine
		les déchets toxiques (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	1,00 euros / kg

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

• **Nombre de bénéficiaires :**

87 professionnels ont effectué des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2021. 149 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

• **Volume de déchets déposés :**

	2018	2019	2020	2021
Encombrants	568 m ³	645 m ³	508 m ³	412 m ³
Gravats	78 m ³	144 m ³	100 m ³	116 m ³
Déchets toxiques	274 kg	616 kg	464 kg	1 015 kg
Déchets verts	200 m ³	159 m ³	59 m ³	72 m ³

Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.

2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que des autres communes du syndicat, non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchetteries**.

• **Nombre de bénéficiaires du service :**

Environ 230 professionnels sont recensés sur le circuit de collecte.

• **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.
70 t de cartons ont été collectés en 2021.

3. Les tonnages collectés et leur évolution

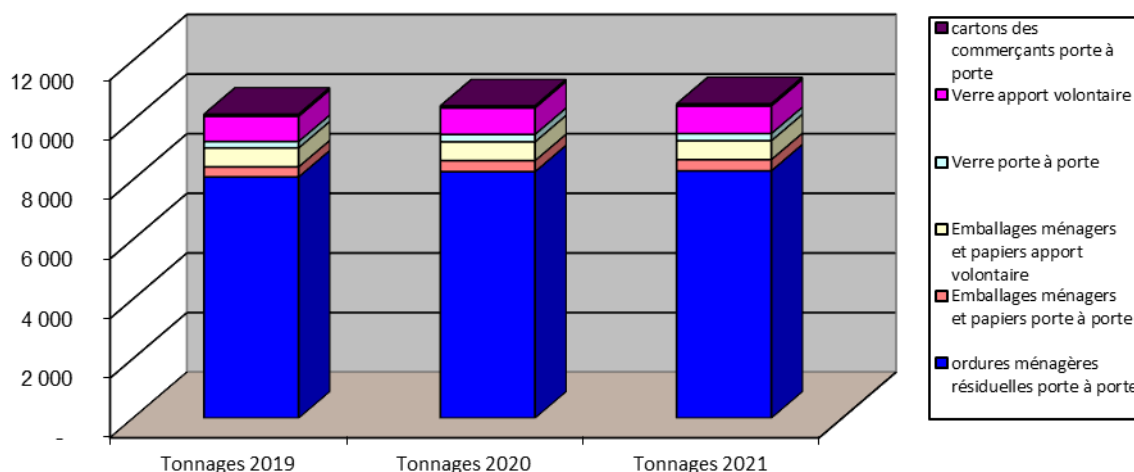
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution 2019-2020
OM	Collecte des ordures ménagères	Porte à porte	8 092	8 266	8 296	+0,36%
SELECTIF	BIFLUX (emballages et papiers en mélange)	Apport volontaire	633	630	633	+0,43%
		Porte à porte	339	372	377	+1,35%
	Verre	Apport volontaire	842	888	924	+4,10%
		Porte à porte	216	249	240	-3,68%
	Cartons des commerçants	Porte à porte	68	64	70	+9,38%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 215</i>	<i>2 203</i>	<i>2 244</i>	<i>+1,86%</i>
	TOTAL		10 190	10 469	10 540	+0,68%

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer, les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une **stabilité des déchets collectés sur l'année 2021.**

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage.

Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2019	2020	2021
Déchets verts en PAP	26,92 t	22,22 t	32,72 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon** sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il faut noter qu'en raison de la crise sanitaire, l'année 2020 n'était pas représentative.

3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

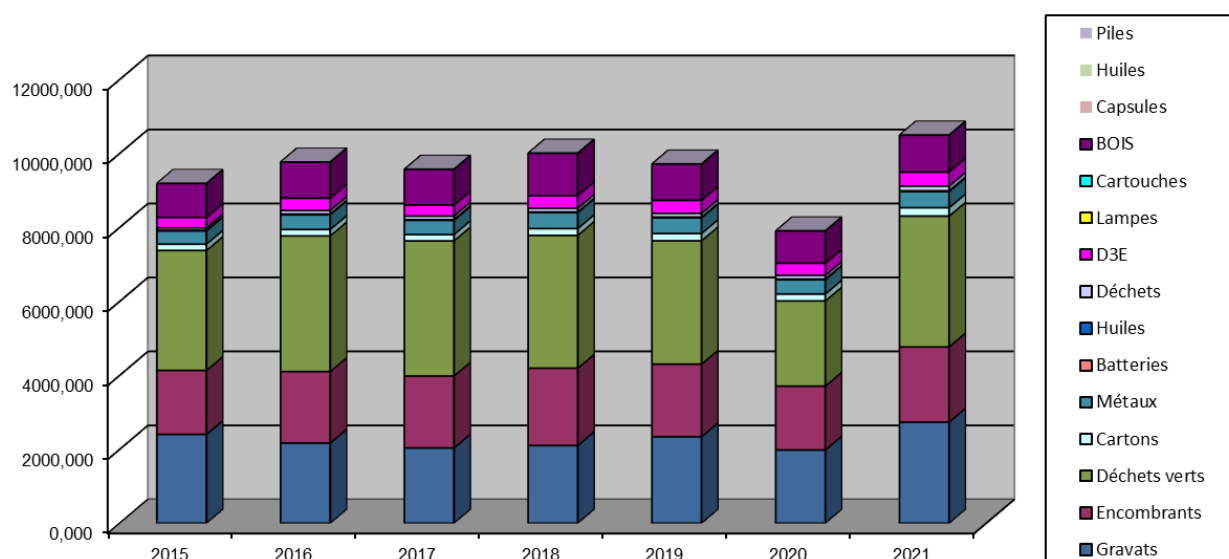
Type	Déchetteries	2018	2019	2020	2021	Evolution
Gravats	Thiron-Gardais	278,52 t	320,72 t	253,20 t	388,24 t	
	Charbonnières	377,90 t	329,16 t	286,96 t	506,40 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 063,44 t	1 282,88 t	1 038,12 t	1 291,32 t	
	Le Theil-sur-Huisne	381,38 t	406,86 t	402,24 t	548,60 t	
	Total	2 101,24 t	2 339,62 t	1 980,52 t	2 734,56 t	+ 38,07 %
Encombrants	Thiron-Gardais	434,28 t	426,50 t	374,94 t	426,04 t	
	Charbonnières	339,72 t	354,04 t	335,48 t	340,54 t	
	Nogent-le-Rotrou	931,10 t	799,36 t	663,62 t	848,78 t	
	Le Theil-sur-Huisne	386,44 t	383,02 t	354,38 t	419,24 t	
	Total	2 091,54 t	1 962,92 t	1 728,42 t	2 034,60 t	+ 17,71 %
Déchets verts	Thiron-Gardais	570,48 t	554,42 t	364,52 t	519,10 t	
	Charbonnières	375,84 t	354,98 t	250,80 t	397,10 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 990,12 t	1 837,97 t	1 276,58 t	1 949,26 t	
	Le Theil-sur-Huisne	656,60 t	589,94 t	410,72 t	672,94 t	
	Total	3 593,04 t	3 337,31 t	2 302,62 t	3 538,40 t	+53,67 %
Cartons	Thiron-Gardais	41,30 t	42,82 t	46,66 t	53,40 t	
	Charbonnières	37,72 t	37,18 t	34,04 t	39,74 t	
	Nogent-le-Rotrou	66,12 t	72,22 t	67,94 t	82,38 t	
	Le Theil-sur-Huisne	38,80 t	43,32 t	38,20 t	48,80 t	
	Total	183,94 t	195,54 t	186,84 t	224,32 t	+ 20,06 %
Métaux	Thiron-Gardais	90,98 t	92,86 t	79,64 t	96,28 t	
	Charbonnières	86,66 t	84,36 t	73,82 t	78,12 t	
	Nogent-le-Rotrou	169,14 t	157,20 t	147,92 t	170,24 t	
	Le Theil-sur-Huisne	84,25 t	90,56 t	87,38 t	91,58 t	
	Total	431,03 t	424,98 t	388,76 t	436,22 t	+12,21 %

Batteries	Thiron-Gardais	1,712 t	1,516 t	1,552 t	1,055 t	
	Charbonnières	1,554 t	1,386 t	1,191 t	1,965 t	
	Nogent-le-Rotrou	2,768 t	2,773 t	2,159 t	2,767 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,387 t	0,952 t	1,235 t	0,869 t	
	Total	6,421 t	6,627 t	6,137 t	6,656 t	+ 8,46 %
Huiles de vidange	Thiron Gardais	3,420 t	2,790 t	1,800 t	4,500 t	
	Charbonnières	1,800 t	1,800 t	1,350 t	0,900 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,230 t	4,590 t	4,590 t	5,220 t	
	Le Theil-sur-Huisne	2,340 t	2,610 t	1,810 t	3,150 t	
	Total	11,790 t	11,790 t	9,550 t	13,770 t	+ 44,19%
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	16,885 t	16,219 t	17,396 t	23,577 t	
	Charbonnières	20,184 t	19,264 t	17,192 t	21,734 t	
	Nogent-le-Rotrou	45,007 t	47,885 t	43,437 t	54,448 t	
	Le Theil-sur-Huisne	18,500 t	18,584 t	21,419 t	28,106 t	
	Total	100,576 t	101,952 t	99,444 t	127,865 t	+ 28,58 %
Piles	Thiron-Gardais	0,849 t	0,839 t	0,787 t	0,703 t	
	Charbonnières	0,445 t	0,763 t	0,477 t	0,591 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,648 t	1,039 t	1,113 t	1,932 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,427 t	0,649 t	0,796 t	1,031 t	
	Total	3,369 t	3,290 t	3,173 t	4,257 t	+34,16 %
DEEE	Thiron-Gardais	62,047 t	62,522 t	59,533 t	68,870 t	
	Charbonnières	59,455 t	62,072 t	50,209 t	64,666 t	
	Nogent-le-Rotrou	156,418 t	166,658 t	152,664 t	170,987 t	
	Le Theil-sur-Huisne	60,130 t	59,092 t	65,517 t	73,838 t	
	Total	338,050 t	350,344 t	327,923 t	378,361 t	+ 15,38 %
MEUBLES	Thiron-Gardais	0,00 t	0,00 t	14,320 t	98,320 t	
	Charbonnières	0,00 t	0,00 t	8,120 t	105,820 t	
	Nogent-le-Rotrou	77,62 t	343,12 t	330,60 t	412,880 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t	
	Total	77,62 t	343,12 t	353,04 t	617,020 t	+ 74,77 %-
Lampes	Thiron-Gardais	0,214 t	0,272 t	0,100 t	0,271 t	
	Charbonnières	0,197 t	0,120 t	0,210 t	0,202 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,598 t	0,756 t	0,589 t	0,633 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,119 t	0,140 t	0,246 t	0,246 t	
	Total	1,128 t	1,288 t	1,145 t	1,352 t	+ 18,16%
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,087 t	0,060 t	0,089 t	0,122 t	
	Charbonnières	0,047 t	0,055 t	0,037 t	0,076 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,104 t	0,150 t	0,123 t	0,315 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,061 t	0,055 t	0,062 t	0,084 t	
	Total	0,299 t	0,320 t	0,311 t	0,597 t	+ 91,96%
Bois	Thiron-Gardais	216,62 t	201,39 t	172,02 t	170,68 t	
	Charbonnières	163,72 t	170,25 t	160,03 t	151,78 t	
	Nogent-le-Rotrou	564,58 t	407,43 t	336,62 t	408,98 t	
	Le Theil-sur-Huisne	200,80 t	201,06 t	202,72 t	265,82 t	
	Total	1 145,72 t	980,13 t	871,39 t	997,26 t	+ 14,44%

Capsules Nespresso	Thiron-Gardais	0,257 t	0,267 t	0,259 t	0,530 t	
	Charbonnières	0,189 t	0,231 t	0,146 t	0,310 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,591 t	0,930 t	0,691 t	0,870 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,392 t	0,166 t	0,213 t	0,580 t	
	Total	1,429 t	1,594 t	1,309 t	2,290 t	+74,94%
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,422 t	0,530 t	0,467 t	0,626 t	
	Charbonnières	0,389 t	0,491 t	0,387 t	0,438 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,759 t	0,548 t	0,437 t	0,427 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,477 t	0,316 t	0,259 t	0,403 t	
	Total	2,047 t	1,885 t	1,550 t	1,894 t	+22,19%
Cartouches fusils	Thiron-Gardais		0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Charbonnières		0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou		0,120 t	0,175 t	0,300 t	
	Le Theil-sur-Huisne		0,000 t	0,000 t	0,000 t	
	Total		0,120 t	0,175 t	0,300 t	+71,43%

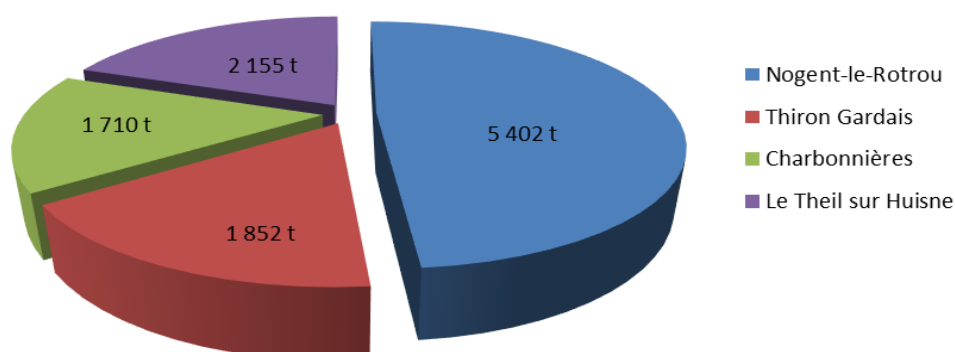
TOTAL	10 089,239 t	10 062,83 t	8 262,307 t	11 119,722 t	+ 34,58%
--------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------	-----------------

Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ forte augmentation (+ 34,58% des tonnages) des déchets collectés en déchetteries en 2021.

Tonnages produits par déchetterie en 2021



B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération CMTV (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	NATRIEL SITREVA à DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	OI Manufacturing Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	PAPREC CRV Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	Beaufils Récupération Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	PAPREC CRV via Beaufils Récupération Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	SEVIA Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	RECYDIS Le Mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	RECYDIS Le Mans (72)	Recyclage
Piles	COREPILE via MARTIN Environnement Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	LE RELAIS Paris (75)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	ECOSYSTEM via SUEZ Géllainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	COLLECTORS Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO via SUEZ Géllainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	PAPREC CRV C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	RECYDIS Le Mans (72)	Valorisation
Lampes	ECOSYSTEM via PAPREC Sarcelles (93)	Recyclage
Mobilier	ECOMOBILIER via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	Fédération des chasseurs d'Eure et Loir La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

2. Les unités de traitement et de valorisation

2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SICTOM depuis le 1^{er} janvier 2019, en lieu et place du SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir qui a été dissout.

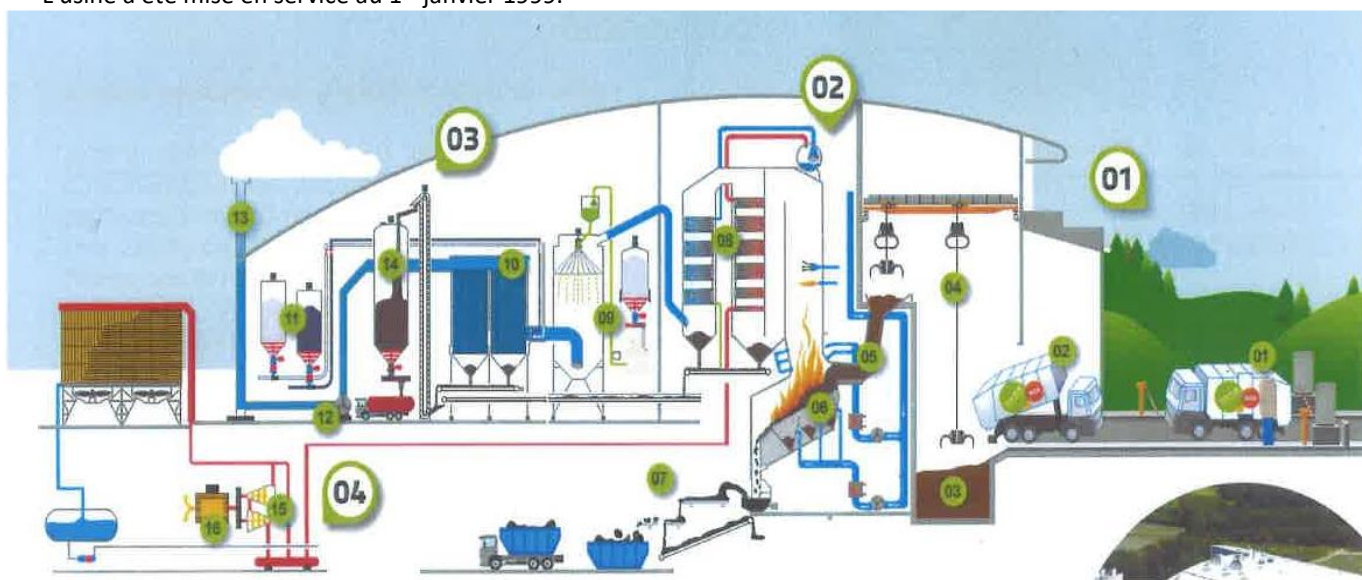
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **CMTV**.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1^{er} janvier 2019. Pour se faire, la **régie CMTV** (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) a été créée.

Localisation : La Mare Corbonne
28300 MAINVILLIERS
Exploitant : CMTV
Régie Chartres Métropole
Propriétaire : Chartres Métropole

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service au 1^{er} janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
 - un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
 - une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

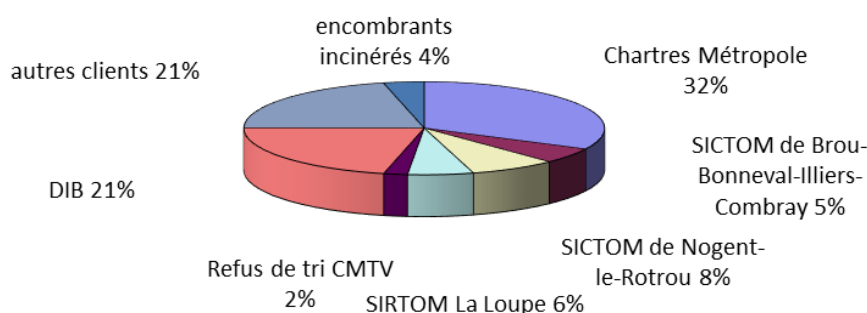
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

⇒ Origine des apports et tonnages traités

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la dissolution du SOMEL, et à l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine. *(Le détail des tonnages pour l'année 2021 ne nous a pas été communiqué)*

	2018	2019	2020	2021
CHARTRES METROPOLE	32 750 t	37 075 t	34 492 t	NC
Agglomération du Pays de DREUX	32 463 t	0 t	0	0 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 749 t	5 688 t	5 779 t	NC
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 299 t	8 092 t	8 266 t	8 296 t
SIRTOM de La Loupe	6 141 t	6 103 t	6 231 t	NC
DIB	17 115 t	25 427 t	22 874 t	NC
Encombrants incinérés	-	-	3 868 t	NC
Refus de tri du groupement CMTV	-	1 370 t	2 254 t	NC
Autres clients	7 739 t	21 363 t	22 636 t	NC
Collecte sélective (cause COVID)			1 236 t	0 t
TOTAL	110 256 t	105 118 t	107 636 t	111 825 t

Provenance des déchets valorisés à CMTV



⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2019	2020	2021
Production de mâchefers	22 349 tonnes	23 435 tonnes	24 734 tonnes
	Soit 222 kg /t de déchets	Soit 217 kg /t de déchets	Soit 210 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2019	2020	2021
Métaux ferreux valorisés	1 759 tonnes 7,534 % des mâchefers bruts 1,528 % des tonnes traitées	1 430 tonnes 6,102 % des mâchefers bruts 1,33 % des tonnes traitées	<i>Valeurs non communiquées</i>
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	148 tonnes 0,634 % des mâchefers bruts 0,141 % des tonnes traitées	170 tonnes 0,725 % des mâchefers bruts 0,158 % des tonnes traitées	<i>Valeurs non communiquées</i>
Mâchefers utilisés en sous couche routière	<i>Valeurs non communiquées</i>	21 834 tonnes	<i>Valeurs non communiquées</i>

- Production d'électricité

	2019	2020	2021
Production d'électricité (électricité exportée sur le réseau)	55 278 MWh 0,526 MWh/tonne traitée	49 527 MWh 0,459 MWh/tonne traitée	57 762 MWh 0,516 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2019	2020	2021
Production de REFIOM	5 091 tonnes 48kg/tonne traitée	4 628 tonnes 42,90 kg/tonne traitée	4 586 tonnes 41,01 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ Performance énergétique de l'usine

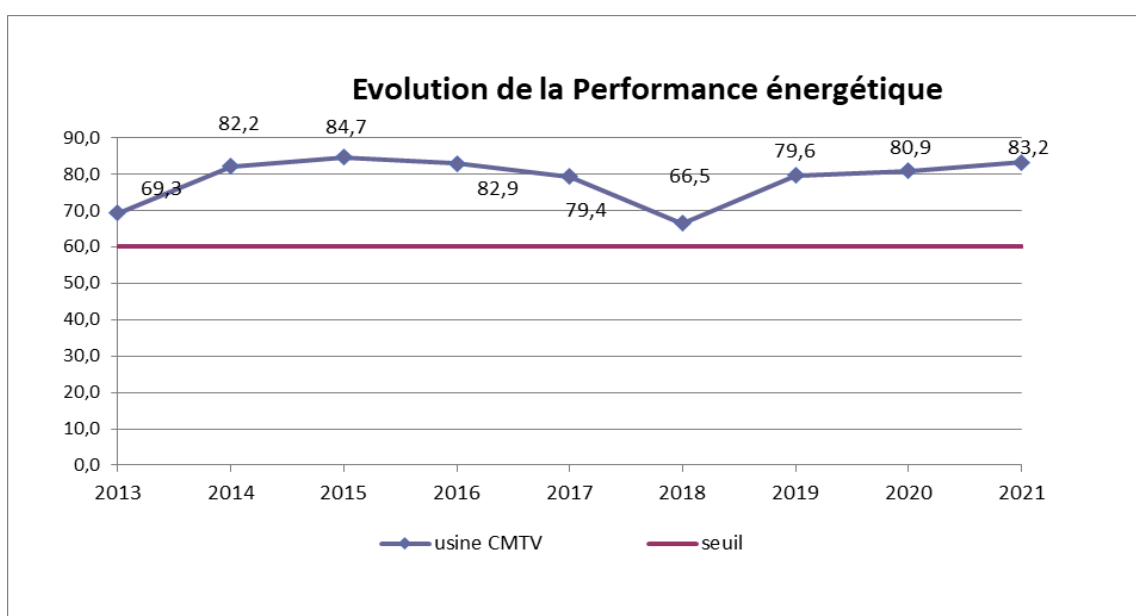
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

REGLEMENTATION :

Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique : « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2021, le taux de performance s'élève à **83,2%**



2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans **un centre de tri**, NATRIEL à DREUX

Localisation : ZA de la Rabette
28100 DREUX
Exploitant : SITREVA
(Depuis le 01/01/2020)

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le centre de tri était initialement composé de :

- ❖ Une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ Une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ Une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ Une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ Une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

En **2014**, ce centre de tri a été modernisé. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.

L'automatisation lui a permis d'augmenter sa capacité à trier **jusqu'à 24 000 tonnes de déchets recyclables par an**.

⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	CDIF Pierrefitte (93)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	SUEZ via FPR à Limay (78) REGENE Atlantique à Bayonne (64)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	SUEZ via ECOPLASTICS à Brenouille (60) MPB Recyclage à Chalon (71) SUMINCO en Espagne PEBO SESTINO en Espagne FOREVER PLAST en Italie	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	ARCELOR Mittal – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	SUEZ via HOBOKEN en Belgique HYDRO ALUMINIUM en Allemagne	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SUEZ via PALM à Descartes (37) SAICA à Venizel (02) EUROPAC à Rouen (76) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via ESSITY à Hondouville (27)	Papier toilette, essuie-tout
Gros de magasins	SUEZ via SAICA à Venizel (02) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé

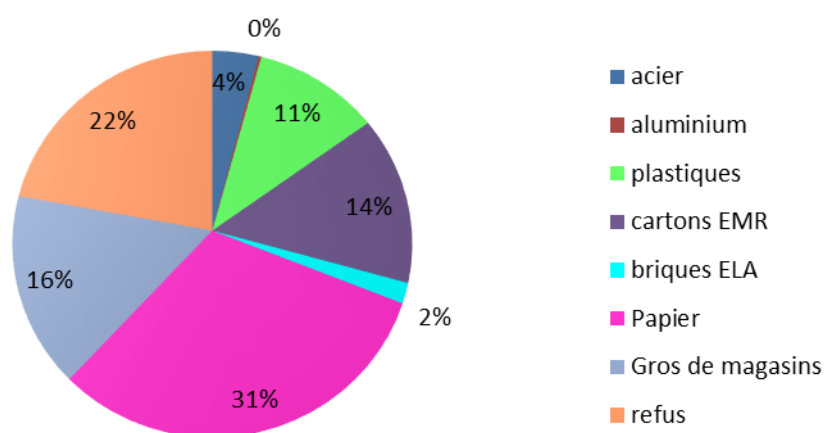
⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou.

❖ La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange) à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

%	Acier	Aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons EMR	Briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2017	4,98	0,26	7,73	1,80	3,14	13,12	1,85	29,81	26,62	10,69
2018	4,53	0,21	8,59	2,01	3,80	14,55	2,09	29,47	20,02	14,71
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44
2020	3,67	0,26	7,66	2,09	2,83	15,49	2,13	26,62	17,20	22,05
2021	3,99	0,24	6,88	1,71	2,28	14,21	1,70	30,89	16,01	22,09

composition du Biflux (emballages et papiers)



Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants. Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri est de **22,09%**. Il faut préciser que la moyenne des caractérisations sur les collectes du SICTOM, **tonnages entrants**, est quant à elle correcte puisqu'elle s'élève à 12,94%.

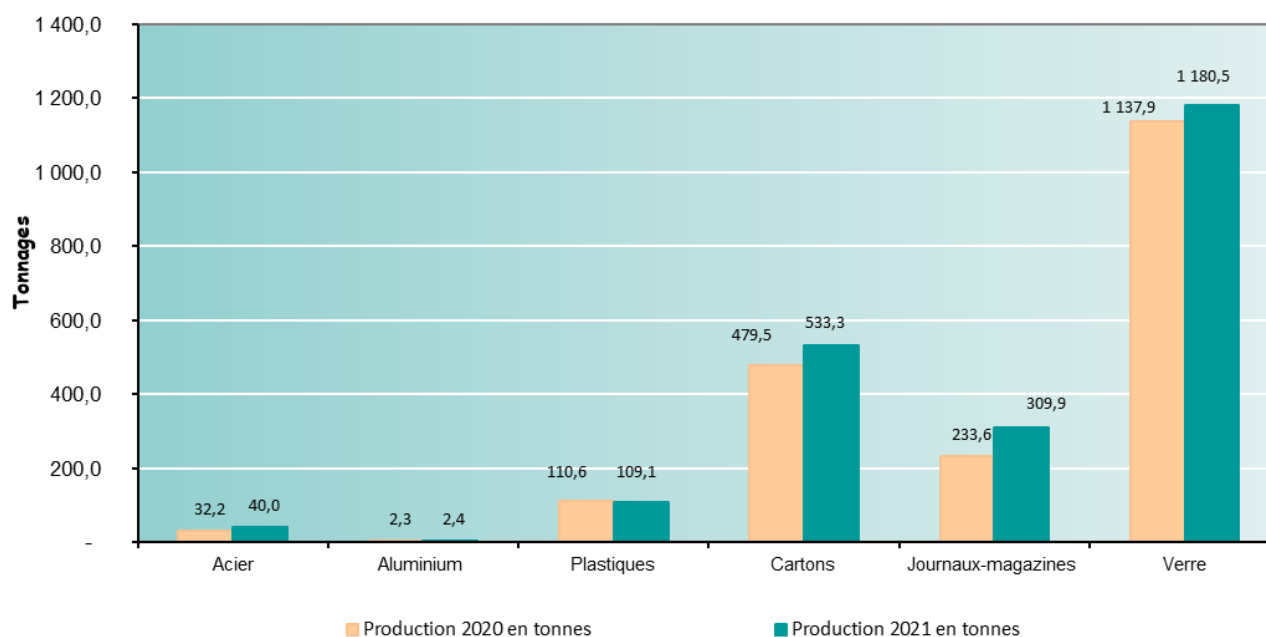
⇒ Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou

Production	2020 (en tonnes)	2021 (en tonnes)	Ratio 2021 (en kg/hab)	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	32,18	40,02	1,24	1,62
Aluminium	2,31	2,40	0,07	
PET clair	67,28	69,07	2,15	
PET foncé	18,39	17,18	0,53	3,65
PEHD	24,88	22,87	0,71	
Sous Total plastiques	110,55	109,12	3,39	
Cartons collecte sélective	135,96	142,58	4,43	14,62
Briques collecte sélective	18,66	17,09	0,53	
Cartons déchetteries	173,93	213,10	6,63	
Gros de magasin	150,97	160,53	4,99	24,00
Sous Total cartons	479,52	533,30	16,59	
Papiers	233,64	309,94	9,64	
Verre	1 137,88	1 180,50	36,72	28,97
TOTAL	1 996,08	2 175,27	67,66	72,86

*base de données SINOE – Ademe

Attention : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2021 sont supérieures à celles de l'année précédente. La production de matériaux recyclés a augmenté de 9%.

Les performances de tri en kg par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres et des cartons (ces chiffres ne sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », et aux changements des pratiques (ampleur du numérique).



CITEO

Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO EMBALLAGES**) grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages.

Le **recyclage de papiers** est soutenu également financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO FOLIO**) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

Information REP emballages 2018-2022 - un nouvel agrément :

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (**Barème F**), il est conçu pour **favoriser l'extension des consignes de tri** afin d'atteindre l'objectif de **75 % de taux de recyclage des emballages ménagers**.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- Réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- Enlèvement des indésirables,
- Broyage si nécessaire,
- Mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- Mise en andain,
- Fermentation avec retournement des andains,
- Criblage,
- Maturation,
- Épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchetteries.

Localisation : Les Vaugarniers
72320 MONTMIRAIL

Exploitant : PAPREC CRV

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

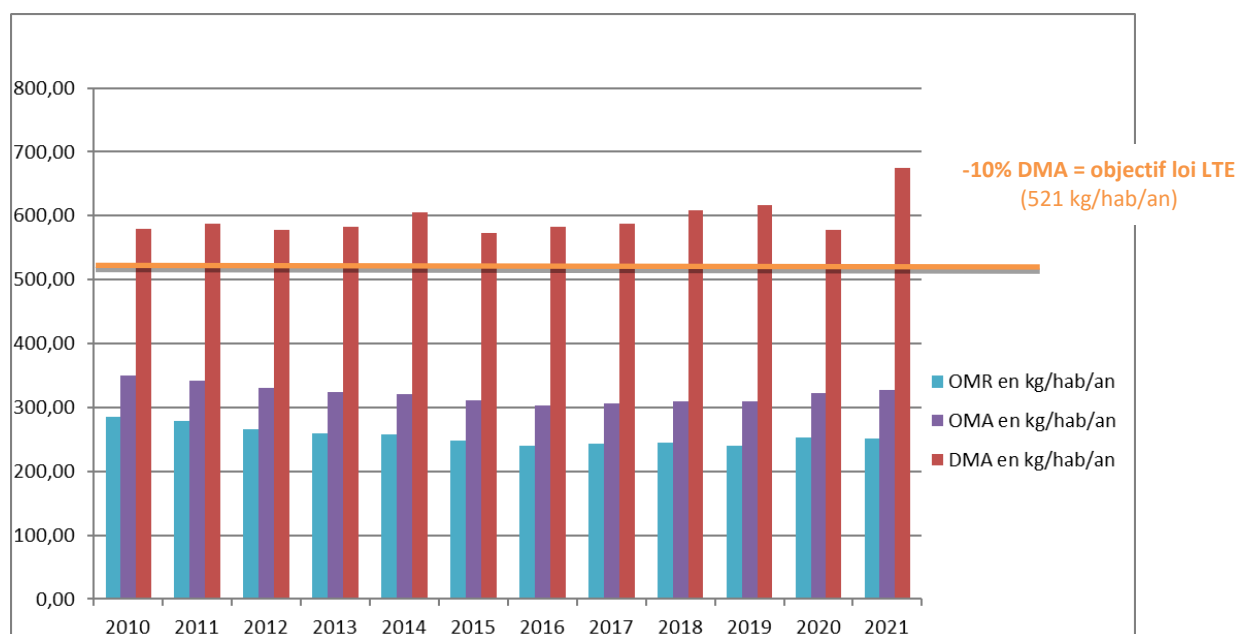
- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m³, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.





⇒ Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :

Années	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage enfouis	2 068,92	1 933,20	1 946,30	2 091,54	1 962,92	1 728,42	2 034,60
Indice de réduction des quantités	Base 100	-7%	-6%	+1,1%	-5,1%	-16,46%	-1,66%

⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

2. Valorisation

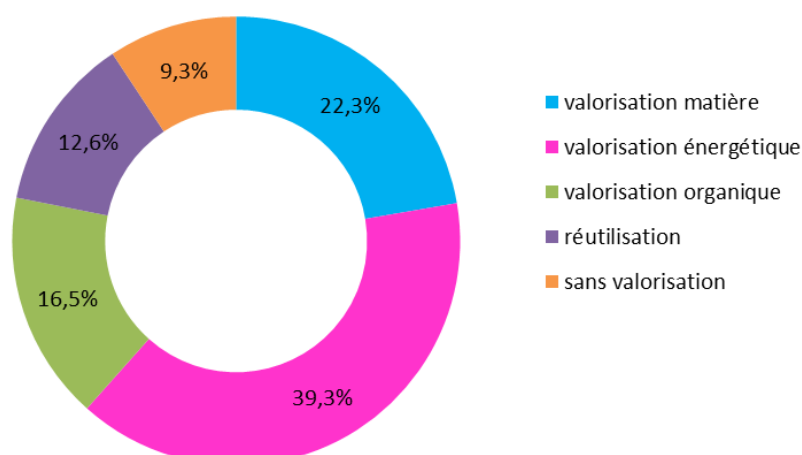
⇒ Les chiffres clés 2021 :

78,1% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	39,3%
VALORISATION MATIERE :	22,3%
VALORISATION ORGANIQUE :	16,5%

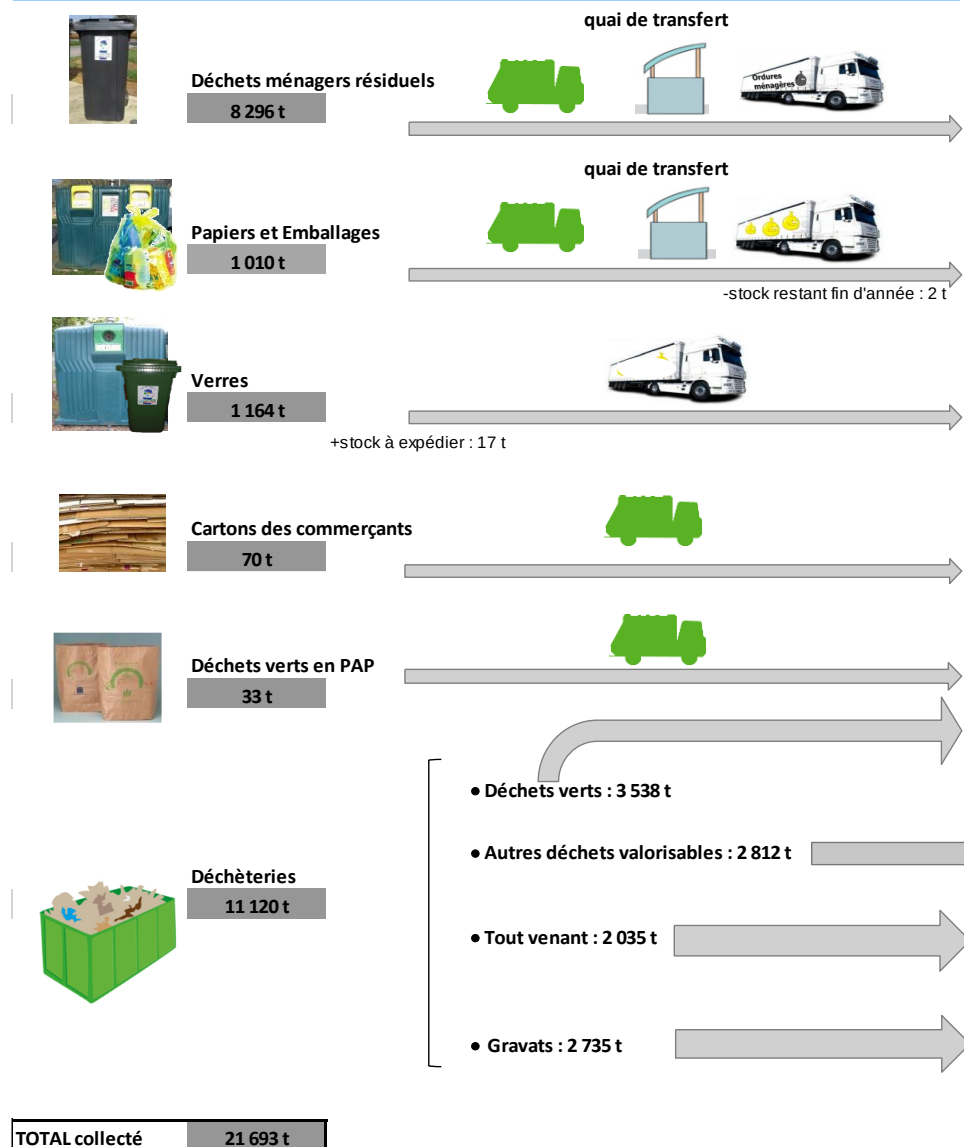
12,6 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

Seulement 9,3% des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).

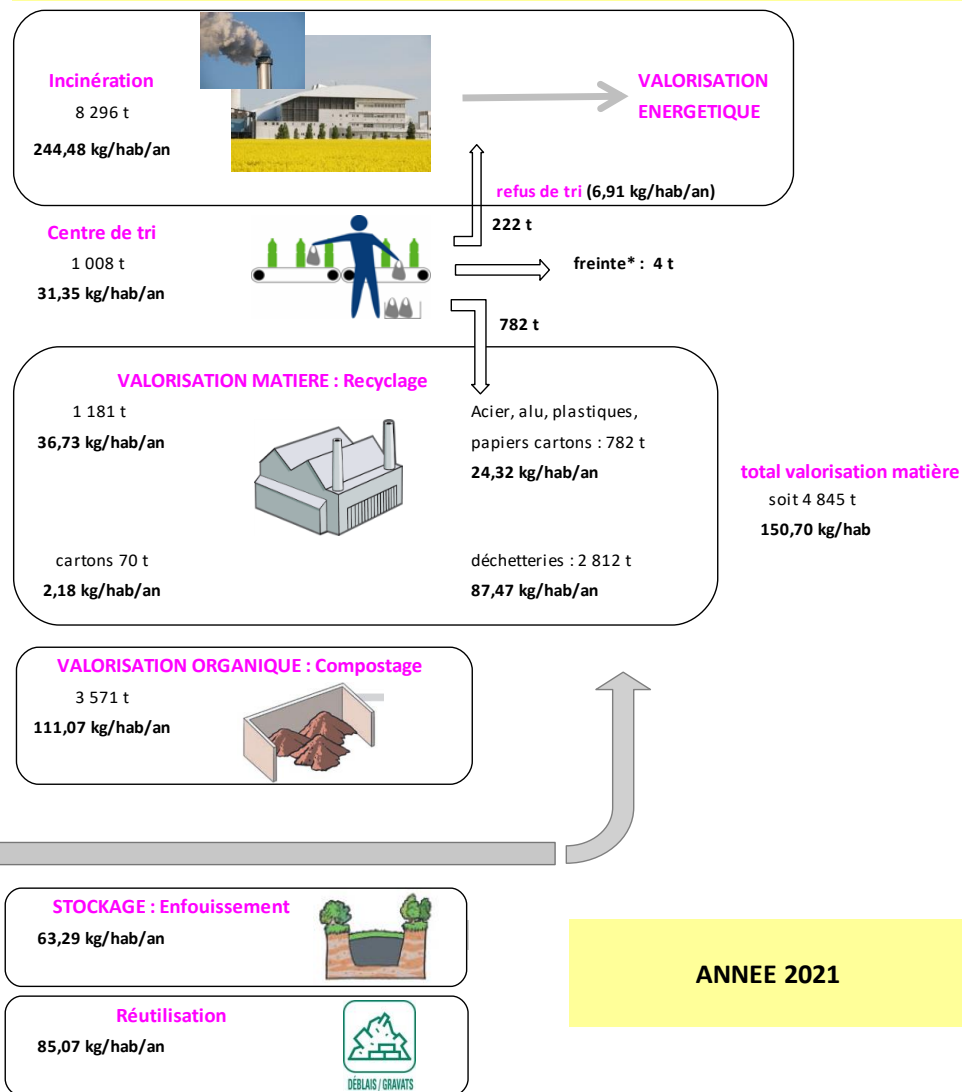


⇒ Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :

collecte



traitement



POP : 32 150 hab

pour les services "collecte OM" et "déchetteries" sont incluses les pop de Dancé et Condeau : 33 933 hab

*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...

D. COMMUNICATION ET PREVENTION

1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou engage régulièrement des **actions de communication** auprès des usagers et des scolaires. C'est le rôle de **l'ambassadeur du tri**, présent au sein du SICTOM depuis mars 2009.

Ses missions :

- Sensibiliser et informer sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

1.1 - Les Outils de Communication

En 2021, nous avons réalisé les supports de communication suivants :

- ❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM**



Journal n°25 publié en avril 2021

Journal n°26 publié en novembre 2021

Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :

- ❖ **Flyers sur les consignes de tri**

Les flyers rappelant **les consignes de tri** sont distribués lors des manifestations et actions de sensibilisation. Ils existent sous 3 formes : pour tous les habitants du territoire desservi par le tri sélectif, pour les habitants de Margon (sacs jaunes et colonne de verre) et pour les habitants de Nogent-le-Rotrou (sacs jaunes et poubelles de verre). Pour les habitants de Nogent-le-Rotrou et Margon, figurent également **les horaires de la déchèterie et les jours de collecte**.

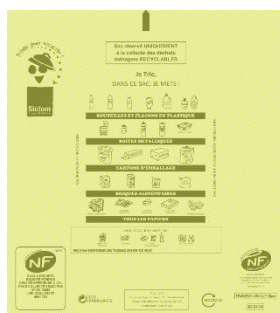
- ❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**



Recto

verso

Les consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTHOU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.



Sac jaune de collecte

INFO distribution :

Du fait de la situation sanitaire la distribution des sacs jaunes s'est faite par prise de rendez-vous pendant un an et demi. A partir de novembre 2021, les permanences SICTOM ont repris et les habitants de Nogent-le-Rotrou (hors habitat collectifs et desservis par la collecte sélective du mercredi) peuvent désormais venir chercher leurs sacs jaunes à nos bureaux au 30 rue Doullay les 1^{er} et 3^e mercredis du mois (9h-12h45 et 14h-19h).

Pour les habitants de Margon (commune d'Arcisses), les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.

❖ **Sac de pré-collecte**

Le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte (pour les habitants qui n'ont pas de sacs jaunes individuels ou de poubelle jaune).

Ces sacs, disponibles en mairies, permettent à chacun de **stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire** – opération limitée à 1 sac par foyer. Pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur les **consignes de tri**.



Sac de pré-collecte Recto et Verso



Mémo-tri

À noter : les consignes de tri n'ont pas été remises à jour sur ces sacs car nous souhaitons écouler le stock en notre possession. Néanmoins, cela n'est pas pénalisant pour l'utilisateur puisque les colonnes à journaux ont fusionné avec les colonnes à emballages.

❖ **Mémo-tri**

C'est un outil simple et efficace pour **pallier les principales erreurs de tri**. Au dos, on retrouve également les horaires des 4 déchèteries du territoire.



Disque de tri

❖ **Disque de tri**

Aimanté, il se fixe sur une surface métallique (réfrigérateur ...) pour être toujours visible et permet de faire un tour d'horizon des différents déchets et de leurs filières de tri.

❖ **Site internet**

Mis en ligne depuis 2015, il permet **d'informer les habitants du territoire en temps réel des actualités et des informations** à mettre en avant en matière de tri et de prévention des déchets. On y trouve : une carte du territoire, un agenda des événements à venir, une présentation du SICTOM et de nos actions, des informations sur les différentes collectes du territoire, sur les déchèteries, sur la réduction des déchets...

À noter : Au cours du 1^{er} semestre de l'année 2022 notre nouveau site internet devrait être mis en ligne. Les informations seront similaires mais le format sera modernisé (graphisme, mise en page, réactualisation des contenus...)

<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>

❖ **Page Facebook**

La page Facebook permet de maintenir **un contact direct avec les habitants du territoire et les communes**, en leur transmettant des informations quotidiennes sur les actualités du SICTOM, les déchèteries, les collectes, les actions mises en place... Il nous permet également de rappeler de manière ludique les consignes de tri, échanger des astuces pour réduire ses déchets, de donner des informations générales et des pistes de réflexions sur les déchets ou encore de rendre compte des caractérisations réalisées (et de réajuster les consignes de tri en fonction).



<https://www.facebook.com/SICTOM.Ngt>

1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes, sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2021, des **animations et des expositions** sur le tri, le gaspillage alimentaire, la réutilisation, le « zéro déchets » et la fabrication de produits ménagers ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif...

On peut retenir :

- ❖ Les Rendez-Vous Récup', tout au long de l'année,
- ❖ L'atelier « fabrication de produits ménagers » à la bibliothèque de Nogent-le-Rotrou (23/10/2021),
- ❖ Les ateliers « gaspillage alimentaire », à Val-au-Perche (25 et 29/05/2021),
- ❖ L'atelier « bricolage à partir d'objets de récupération », à Val-au-Perche (12/06/2021),
- ❖ La course de caisses à savon de Miermagne (21/08/2021),
- ❖ L'atelier « fabrication de papier recyclé » lors de la fête de la récup' et du bricolage à Nogent-le-Rotrou (10/07/2021),
- ❖ Le forum des associations à Nogent-le-Rotrou (05/09/2021),
- ❖ La fête des Laboureurs, à Coudray-au-Perche (10/10/2021),
- ❖ Le salon d'automne sur le thème de l'alimentation à Saint-Agnan-sur-Erre (16/10/2021)



Forum des associations, Nogent-le-Rotrou, 05/09/2021



Caisse à savon, Miermagne, 21/08/2021

Plusieurs supports ont également été réalisés sur la demande de structures ou de particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets ou le rappel des consignes de tri au sein de leur établissement/immeuble (mairie de Val-au-Perche pour la réduction de l'utilisation des papiers aux bureaux, mairies des Etilleux et de Vichères pour les dépôts sauvages, MARPA de Margon et plusieurs habitants du territoire pour un rappel des consignes de tri).

⇒ Sensibilisation des Publics Relais

Intervenir auprès des publics relais (élus, mairies de communes, associations, partenaires...) est important pour nous aider à diffuser nos messages au plus grand nombre et être accessibles à tous.

Dans ce cadre, nous sommes intervenus en 2021 auprès de la Ressourcerie du Nogent-le-Rotrou, partenaire du SICTOM, afin de faire avec eux un point prévention des déchets, tri et recyclage.

⇒ Animations scolaires

En 2021, au total **80 classes (soit 1629 élèves)** ont pu bénéficier d'une animation d'une demi-journée réalisée par l'ambassadeur du tri. Plusieurs types d'animation sont possibles :

- **Tri des déchets** : **36 classes** ont suivi une animation pédagogique sur le tri des déchets. Cette animation est destinée aux enfants de la petite section au CM2. **774 élèves** ont ainsi pu être sensibilisés sur ce thème en 2021.



Ecole de Combres, sensibilisation au tri des déchets, PS/MS, 06/2021

- **Réduire ses déchets** : **33 classes** ont suivi une animation pédagogique sur la réduction des déchets. Dans cette animation, conseillée à partir du CE2, plusieurs thèmes peuvent être abordés de manière ludique (en plus du tri des déchets) : le gaspillage alimentaire, le compostage, les déchets électroniques, le suremballage, le bricolage à partir d'objets de récupération... **644 élèves** ont ainsi pu être sensibilisés sur ce thème en 2021.



Ecole de St Denis d'Authou, fabrication de papier recyclé, CP/CE1, sept. 2021

- **Recyclage papier** : **10 classes** ont pu profiter de cette nouvelle animation, mise en place à partir de septembre 2021, où les élèves fabriquent leur propre papier recyclé à partir de déchet de papiers produits en classe. L'objectif étant de comprendre les enjeux du tri de nos déchets. **188 élèves** ont ainsi été sensibilisés sur ce thème.



- **TAP** (Temps d'Activité Périscolaire) : une classe de **23 élèves** a bénéficié de 6 interventions d'une heure durant les temps périscolaires sur le thème du tri, de la réduction des déchets et du recyclage, avec la réalisation sur le papier recyclé.

En fin de séance, nous remettons aux élèves participants un objet de communication avec le logo du SICTOM. Cette année nous avons proposé aux élèves et enseignants un marque-page fait en France à partir de papier recyclé qui est à planter une fois qu'il n'est plus utilisé. Des graines de fleurs sont dissimulées dans le papier et poussent une fois mises en terre. Nous pouvons ainsi diffuser notre message et notre logo sans pour autant alourdir nos poubelles.

Marque-page graine

Chaque année, nous organisons également sur demande des écoles, des **visites du centre de Tri** et des **déchetteries** pour les scolaires.

À noter : avec l'arrivée des nouvelles consignes de tri, l'année 2022 sera très chargée pour l'ambassadeur du tri, c'est pourquoi nous avons fait le choix de ne pas proposer d'animations de janvier à juin 2022. Cela évite également de transmettre un message de tri qui deviendrait obsolète en quelques mois. Nous reprendrons les animations lors de la rentrée de septembre 2022.

⇒ Concours

Chaque année nous proposons un concours aux écoles du territoire.

Les animations ne pouvant être assurées que pour une partie de l'année scolaire (de septembre à décembre 2021), nous avons fait le choix de ne pas proposer de concours aux écoles cette année.

1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité peuvent être organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte à porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.



De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier, par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.

Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur peut coller un autocollant sur le sac « **contenu non conforme** », et ne collecte pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de **sensibilisation en porte à porte** peuvent être menées. Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



2. Prévention et réduction des déchets

Définition :

La prévention de la production des déchets consiste à prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets produits. Elle vise à encourager concrètement les habitants et les organismes du territoire à limiter leur production de déchets.

2.1 – Le contexte réglementaire

✓ La prévention de la production des déchets figure, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. [Le Code de l'Environnement](#) (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un **Programme Local de Prévention pour leurs déchets** (PLP). Ce programme est un **outil de planification obligatoire**.

Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.

✓ [La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte](#) (LTE) du 17 août 2015 fixe les objectifs au niveau national suivants :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010).



✓ [La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » \(AGEC\)](#) du 10 février 2020 et [la loi Climat et Résilience](#) du 22 août 2021 ont également fait évoluer la réglementation relative aux déchets via diverses mesures et objectifs, notamment :



- Donner la priorité à la **prévention et à la réduction** de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- **Recycler ou valoriser sous forme de matière**, notamment organique, 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025,
- **Réutiliser ou recycler 55%** des déchets ménagers et assimilés en 2025, 60 % en 2030, 65 % en 2035,
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastiques recyclés** d'ici le 1er janvier 2025,
- **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010) et la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite,
- **Réduire à 10% les quantités de déchets** ménagers et assimilés admis en installation de stockage, en 2035,
- **Valorisation énergétiquement** au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- **Réduire le gaspillage alimentaire** de 50 % en 2025 (par rapport à 2015) dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,



- Mettre en place un **tri à la source des biodéchets** afin qu'ils soient valorisés sous forme de matière, et non mélangés avec les ordures ménagères, avant le 31/12/2023.

2.2 –Le Programme Local de Prévention des Déchets / 2012-2017



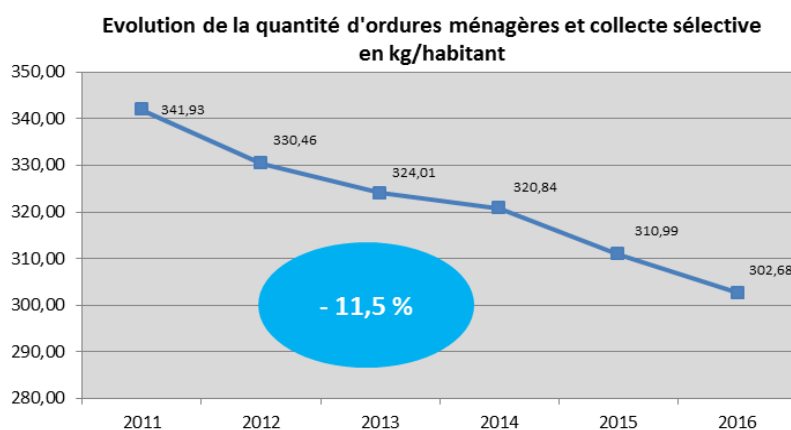
Le SICTOM a mené, de 2012 à 2017, un **programme local de prévention des déchets**, avec pour objectif une réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans. Pour mener ce programme, le SICTOM a bénéficié d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Au cours de ce programme, un **plan d'actions de 15 thématiques** a été mis en œuvre.

Voici quelques actions marquantes du PLP, qui ont porté leurs fruits :

- Promotion et accroissement du compostage (individuel, collectif et en établissement),
- Soutien à l'installation d'une Ressourcerie, qui a ouvert à Nogent-le-Rotrou en 2016,
- Engagement des établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Réalisation de différentes animations et ateliers pour limiter les emballages et le gaspillage, favoriser le « fait maison » (cuisine, produits ménagers etc.), le réemploi et la réparation, et diminuer le recours aux produits toxiques (jardiner « au naturel »).

L'objectif a largement été atteint dès 2016 : -11,5% d'OMA produits sur le SICTOM par rapport à 2011.

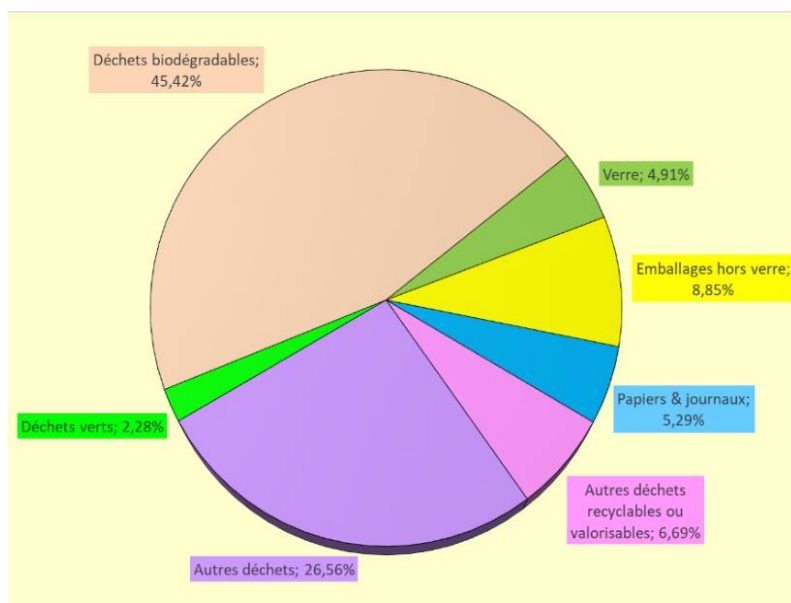


⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Afin de déterminer la composition de notre poubelle, une première caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2012 (en début de programme) puis une seconde en 2016/2017 (en fin de programme).

Entre 2012 et 2017, une diminution significative de la production de déchets est observée.

Néanmoins, on observe en fin de programme que **47% des ordures ménagères (poubelle noire)** pourraient être réduits à la source par **compostage**, et **26%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.



Résultats de la Caractérisation réalisée en 2017

2.3 – Le CODEC : 2018-2020

A/ LE PRINCIPE

Dans le but de répondre aux objectifs de la loi, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

- ✓ Il s'agissait d'un programme d'actions établi sur **3 ans** et soutenu financièrement par l'ADEME.
- ✓ Les **thématiques prioritaires** étaient :

La tarification incitative / Le tri à la source des biodéchets / La lutte contre le gaspillage Alimentaire / La mobilisation des entreprises du territoire sur l'économie circulaire.

Les étapes du CODEC :



• 2017 : Préparation du CODEC

Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets
Engagement d'un CODEC (délibération) et demande de subventions
Réalisation d'une étude de préfiguration du CODEC, définition des objectifs et des actions
Signature d'une convention entre le SICTOM et l'ADEME

• Janvier 2018 : Lancement du CODEC

• Janvier 2018 à décembre 2020 : mise en œuvre des actions

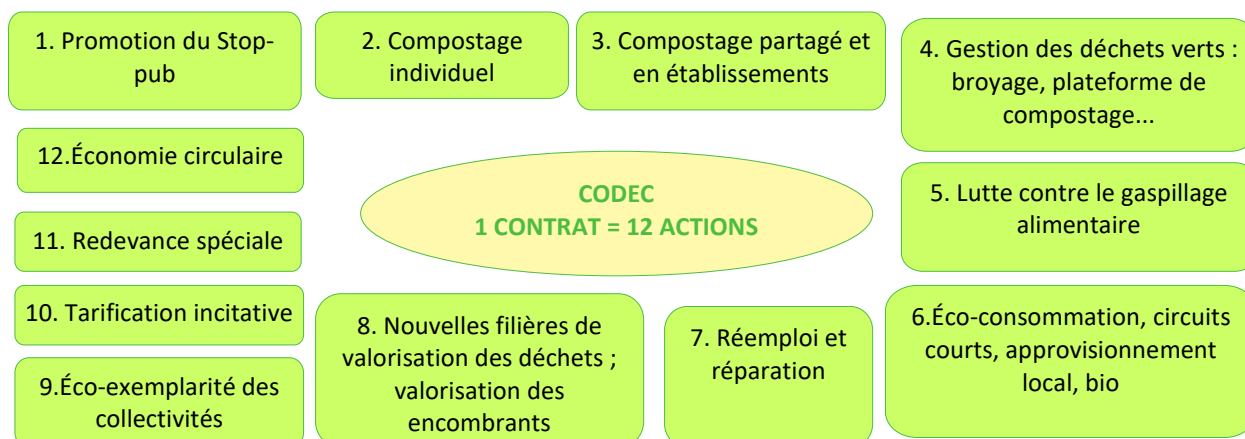


Le CODEC : des Objectifs ambitieux

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

B/ DETAIL DES ACTIONS

Au cours de ce programme, un **plan d'actions de 12 thématiques** a été mis en œuvre.



Ces actions ont permis de faire évoluer les pratiques. La quantité de déchets produits et collectés par le SICTOM a continué à évoluer à la hausse, notamment pour les déchets collectés en déchèterie. Néanmoins, la nocivité de traitement des déchets a été améliorée (apport en déchèteries des déchets verts ou encombrants auparavant brûlés, produits toxiques ou huile végétale auparavant déversés dans les évier ou déposés dans les ordures ménagères ...).

2.3 – Année 2021 : AMI économie circulaire et continuité des actions

A/ AMI économie circulaire

Le SICTOM a été sélectionné dans le cadre d'un **appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire** organisé par l'ADEME. Il fait ainsi partie des 6 collectivités de la Région Centre-Val-de-Loire qui sont accompagnées durant 11 mois, notamment à travers l'utilisation d'un outil, le « **référentiel Économie Circulaire** ».

Dans ce cadre, il bénéficie d'un accompagnement d'un bureau d'études pour l'aider à mettre en œuvre une stratégie en matière d'économie circulaire et déterminer sa politique de prévention.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Etablir un état des lieux de la politique économie circulaire de la collectivité,
- Définir une stratégie d'actions,
- Suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire.

Le référentiel économie circulaire de l'ADEME est composé de :

5 axes

1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire
2. Services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire
4. Outils financiers de changement des comportements
5. Coopération et engagement



Cet outil permet de positionner le SICTOM vis-à-vis de l'économie circulaire, en identifiant ses atouts et ses « lacunes » en la matière, ainsi que les marges de manœuvre.

Le remplissage du référentiel a mis en exergue certains écarts du SICTOM vis-à-vis de la réglementation, notamment l'absence de **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) et l'absence d'un règlement de collecte.

Le PLPDMA est un document-cadre réglementé de planification qui engage le SICTOM pour 6 ans dans diverses actions de prévention.

De ce fait, il a été acté le **4 octobre 2021**, lors de la réunion du bureau, qu'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) serait élaboré dès 2022.

B/ Poursuite des actions de Prévention

En attendant l'élaboration du PLPDMA, dans la continuité des actions entreprises pour le CODEC, le SICTOM a décidé de poursuivre ses actions de prévention et sa réflexion afin de favoriser le développement de l'économie circulaire.

Vous trouverez, ci-après, le **bilan des actions menées en 2021**. Ces actions quotidiennes sont efficaces pour limiter la production de déchets.

⇒ Promotion du « STOP PUB »



Depuis octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des autocollants **stop-pub**.

Le **taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **30 %** sur le territoire.

OBJECTIF :

Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités



ACTIONS menées en 2021 :

- **Plus de 600 autocollants Stop-pub distribués** aux habitants via une trentaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies, et lors d'événements,
- **Sensibilisation** des habitants à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer).



⇒ Le Compostage individuel

Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries, le SICTOM promeut le **compostage individuel** depuis 2009.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchèteries

- Des **informations et des conseils** sont donnés aux habitants et organismes du territoire sur le principe du compostage et sur les pratiques pour le réaliser convenablement, sans nuisances.
- Des **composteurs sont proposés à la vente** : le SICTOM prend en charge une partie du coût de l'équipement pour inciter les habitants à s'équiper d'un composteur et à pratiquer le compostage.

Vente de composteurs

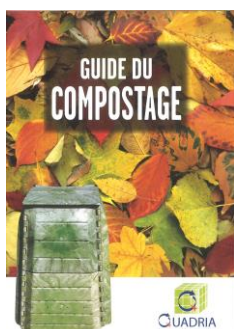


Le compostage permet de réduire la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères, et ainsi de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, supportés par le SICTOM. En outre, cela permet de mieux valoriser la matière organique par un amendement du sol.

⇒ **Fin 2021, environ 2 799 composteurs ont été distribués (soit environ 17,8 % des ménages équipés).**

Attention : ce chiffre ne reflète pas le nombre total de foyers qui compostent leurs biodéchets, car un certain nombre pratique le compostage en tas, ou en composteurs fabriqués par leur soin ou acquis indépendamment du SICTOM.

⇒ Pour que le compostage soit une habitude et que sa pratique soit correcte et agréable, le **SICTOM communique et accompagne** les habitants, avec :



- ✓ Des **explications et des conseils** sur le site internet, par téléphone, lors de la remise des composteurs vendus, et lors des événements,
- ✓ Des **guides sur le compostage et le paillage** distribués aux habitants avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage,
- ✓ Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives visibles au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchèteries du SICTOM, depuis 2018. Ces panneaux sont renouvelés régulièrement.



ACTIONS menées en 2021 :

- **131 composteurs vendus auprès d'habitants du SICTOM** (avec prise en charge partielle du coût des composteurs par le SICTOM),
- **Sensibilisation au compostage auprès d'environ 200 personnes :**
 - Lors des distributions de composteurs,
 - Atelier de fabrication de composteurs,
 - **Lors d'événements** : Petite Fête de la récup' et du Bricolage ; soirée estivale concert et ciné en plein air, Forum des associations, soirée festive de fin d'année à Nogent-le-Rotrou, Fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche...
- **Communication sur le compostage** dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.

⇒ Compostage partagé en établissements

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères

Pour favoriser l'installation de **composteurs collectifs**, depuis 2019, le SICTOM met à disposition gratuitement 1 composteur par établissement scolaire volontaire, dans un but pédagogique.



Ce dispositif permet d'une part aux établissements de traiter une quantité significative de déchets alimentaires et de végétaux afin de les transformer en compost directement sur leur site, et d'autre part, permet aux élèves d'aborder le principe du compostage, voire de le pratiquer.

ACTIONS menées en 2021 :

Installation de 3 composteurs en établissements, avec un accompagnement au compostage (tri, organisation, entretien) :

⇒ Collège Arsène Meunier (Nogent le Rotrou), Ecole de Frétigny, Accueil de loisirs d'Authon-du-Perche (CDC du Perche),

Installation de 2 composteurs au cimetière de Nogent-le-Rotrou (néanmoins, le compost n'est pas effectué sur place par crainte de volume trop importants),

Accompagnement du lycée Rémi Belleau (Nogent-le-Rotrou) pour définir et acquérir un équipement adapté (pavillon de compostage) à sa production importante de biodéchets (repas de cantine).



⇒ Gestion des déchets verts

OBJECTIF :

Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM



ACTIONS menées en 2021 :

- **Communication** pour encourager à **valoriser les déchets verts à proximité par la méthanisation** (pour les habitants des communes les plus proches d'un site de méthanisation), diffusée sur les réseaux sociaux et par messages aux communes.
- **Communication** pour encourager à **valoriser les végétaux in situ (broyage, paillage...)**, sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.

⇒ Lutte contre le gaspillage alimentaire



Le SICTOM mène des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire depuis de nombreuses années.

OBJECTIF :

Réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et sensibiliser les acteurs



Le SICTOM a notamment mené, certaines années, des campagnes de pesées du gaspillage alimentaire pour évaluer la quantité de déchets gaspillés et a conseillé les établissements pour la mise en place d'actions correctives. Les résultats, pour certains établissements, ont été très positifs et encourageants.

ACTIONS menées en 2021 :

- **Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :**

- Intervention de l'association ATHENA (campagnes de pesées) et sensibilisation des élèves et du personnel du collège Joachim du Bellay (Authon-du-Perche),
 - Animation au collège Arsène Meunier (Nogent-le-Rotrou) auprès d'une classe SEGPA dans le cadre des ateliers cuisine,
 - Animation dans 6 classes pour sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire (écoles primaires de Ceton, Mâle/Val-au-Perche, St-Germain-de-la-Coudre, Marcel Pagnol à Nogent-le-Rotrou).

- **Communication pour encourager les habitants à limiter le gaspillage alimentaire :**

- Articles dans le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux
 - Organisation de 3 ateliers sur le gaspillage alimentaire à Val-au-Perche et à Saint-Agnan-sur-erre
 - Participation à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Parc Naturel Régional du Perche.



⇒ Promotion de pratiques de consommation responsable

OBJECTIFS :

- Favoriser le développement des pratiques d'éco-consommation,
- Sensibiliser les particuliers.



ACTIONS menées en 2021 :

- **Promotion de pratiques de « consommation responsable » :**
 - Animation d'un atelier de fabrication de produits ménagers à Nogent-le-Rotrou (7 participants),
 - 2 animations consacrées aux circuits courts, aux produits locaux et de saison et la fabrication « maison » : cuisine, et ramassage de pommes suivi de leur transformation en jus (20 participants),
 - 1 animation sur les astuces et équipements « zéro déchet » au quotidien avec une installation mise en scène dans un appartement, visible pendant plusieurs jours, à Thiron-Gardaïs, avec l'association Les Arteliers en Herbe,
 - 1 spectacle en lien avec l'environnement, sensibilisant notamment à l'usage du plastique et des objets jetables (110 spectateurs),
 - Sensibilisation de l'équipe de la ressourcerie Récup & Co et d'élèves de seconde de Nermont,
 - **Information** (plus de 700 personnes) **lors de 9 événements** : la course de caisses à savon à Miermaigne, le Forum des associations et les RV Récup à Nogent-le-Rotrou (Petite Fête de la récup' et du Bricolage, soirée estivale concert et ciné en plein air, soirée festive de fin d'année, du tissu en pagaille...), la fête des Laboureurs à Coudray-au-Perche, le Salon d'Automne à Saint-Agnan-sur-Erre.
- **Communication pour promouvoir la consommation responsable et le « zéro déchet »** au quotidien et lors des fêtes, sur le journal du SICTOM et sur les réseaux sociaux.



Dans le cadre des « Rendez-Vous Récup' », le SICTOM est associé à La Boîte à Outils, l'Espace de Vie Sociale de Nogent-le-Rotrou, et la Ressourcerie Récup & Co pour l'organisation d'un programme d'animation. L'ensemble du programme 2021 était constitué de 18 événements et animations, qui ont touché au total plus de 1100 personnes.

⇒ Promotion du réemploi et réparation

ACTIONS menées en 2021 :

OBJECTIF :

Accroître les pratiques de réemploi et de réparation

- Co-organisation des « Rendez-Vous Récup' »
 - ✓ 3 « Cafés Réparation » (41 participants),
 - ✓ 3 « Cafés Couture » (16 participants),
 - ✓ 5 ateliers de fabrication à partir de matériaux ou objets de récupération (4 à Nogent : 10 participants, et 1 à Val au Perche : 7 participants),
 - ✓ 1 atelier de réparation de vélos (10 participants)
 - ✓ 2 événements pour le réemploi de vêtements et de tissus. (Environ 280 participants)
 - ✓ 1 spectacle en lien avec l'environnement, montrant des exemples de réemploi et de réutilisation d'objets
- Collectes de vélos en déchèteries pour la récupération de pièces et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- Service de prêt de gobelets (675 gobelets empruntés lors de 5 manifestations).
- **Communication** pour promouvoir le réemploi et la réparation, lors d'événements, en déchèteries, dans le journal du SICTOM et via les réseaux sociaux.



⇒ Etude pour la mise en place de la tarification incitative



La **tarification incitative** est un mode de financement du service public de gestion des déchets. La TEOM incitative, lorsqu'elle est mise en place, remplace la TEOM (cf. p. 9). Elle comprend une part fixe (forfait) et une part variable qui est calculée en tenant compte de la quantité de déchets produits (poids, du volume et/ou du nombre d'enlèvements des déchets).

L'objectif est d'encourager chacun à réduire ses déchets et à mieux les trier.

Le déploiement de la tarification incitative pour une majorité de la population est un objectif au niveau national (feuille de route pour l'économie circulaire) et au niveau régional (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

OBJECTIF :

Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits

ACTIONS menées en 2021 :

- L'étude d'optimisation des services du SICTOM, comprenant une **étude préalable à la mise en place de la tarification incitative**, débutée en 2019, s'est achevée en 2021. De nombreuses préconisations ont ainsi été transmises aux élus du SICTOM, qui pourront ainsi décider s'il semble opportun de mettre en œuvre ce mode de tarification et sous quelles modalités.
- Nombreux échanges et prises d'informations auprès d'autres collectivités territoriales.



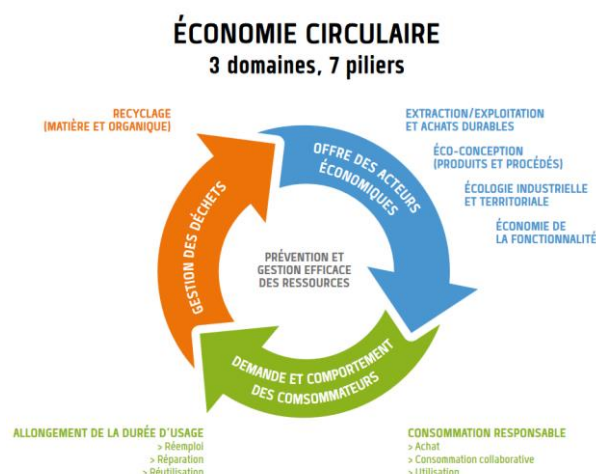
⇒ Economie circulaire et redevance spéciale

L'économie circulaire consiste à **produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie, et la production de déchets.**

Elle vise à **passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), vers un modèle économique plus circulaire**, avec un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit (pour que le déchet devienne une ressource).

OBJECTIF :

Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire



La **Redevance Spéciale** est mise en place sur le territoire du SICTOM depuis 2014 (cf. partie « financement » page 11). Ce dispositif financier permet de facturer les entreprises et les administrations qui ont recours au service public de collecte des déchets, à hauteur du service rendu, et d'éviter que le coût de ce service soit répercuté sur les contribuables.

Cette redevance incite les établissements concernés à être vigilants vis-à-vis des déchets qu'ils produisent et à trouver des solutions pour en réduire la production.

Aussi, le SICTOM propose à ces établissements un accompagnement pour améliorer la gestion de leurs déchets, par le biais d'un diagnostic, de conseils sur le tri et la réduction des déchets, et de la sensibilisation de leur personnel.

OBJECTIF :

Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits

ACTIONS menées en 2021 :

- Application de la redevance aux établissements produisant **2500 L de déchets ou plus par semaine : 10 établissements** sont concernés,
- Communication et information auprès de 6 établissements pour une meilleure gestion de leurs déchets (tri, réduction),
- Communication auprès de quelques professionnels, en fonction de leur secteur d'activité, sur des webinaires et sur des initiatives ou des pratiques qu'ils pourraient mettre en œuvre,
- Communication sur la redevance spéciale et l'économie circulaire dans le journal du SICTOM.



2.3 - La collecte des textiles

En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Jusqu'en 2020, deux organismes assuraient cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILE et LE RELAIS.

*En conséquence de la **crise sanitaire** liée au COVID et aux mesures de confinement, la filière de collecte des textiles usagés a été fortement impactée au cours de l'année 2020.*

Les prestataires LE RELAIS et ECOTEXTILE ont suspendu leurs collectes dès le mois de mars 2020. Le Relais a repris progressivement son activité dès le mois de juillet. Cela n'a pas été le cas d'ECOTEXTILE.

Malgré de multiples relances, ces conteneurs n'ont plus été vidés. Des dépôts s'amoncelaient régulièrement aux pieds des colonnes malgré la communication qui a été apposée. Les communes ont été obligées d'assurer le nettoyage de ces dépôts sauvages.

Pour des raisons de salubrité publique, le SICTOM n'a pas eu d'autre choix que de faire procéder au retrait des conteneurs verts ECOTEXTILE de son territoire.

Néanmoins, afin d'assurer la collecte des textiles sur les communes concernées, nous avons sollicité Le RELAIS qui a remis dès le début d'année 2021 des colonnes en remplacement de celles qui ont été retirées.

40 bornes sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM, soit **une borne pour 804 habitants**. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

⇒ Localisation des bornes :

LE RELAIS (40 COLONNES)

AUTHON-DU-PERCHE – Parking de la mairie
CETON – Place de la Poste
CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Rue des Fossés
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Point tri Mairie
LA ROUGE (VAL AU PERCHE) – Sortie de commune La Boulaie
LES AUTELS-VILLEVILLON – Point tri côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Pelzinière (point tri)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue du Stade
LE THEIL (VAL AU PERCHE) – Rue de la Matteau
MALE (VAL AU PERCHE) – Ecole
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – Parking Lidl
MARGON – Rue de la Cloche - Clinique vétérinaire
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des Grands Parcs
NOGENT-LE-ROTHOU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTHOU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Robert Brizard

Mise à jour 01/02/2021

LE RELAIS



LE RELAIS

NOGENT-LE-ROTHOU – Avenue du Président Kennedy - parking école (×3)
NOGENT-LE-ROTHOU – Avenue du Président Kennedy - parking Centrakor
NOGENT-LE-ROTHOU – Lotissement des terres fortes - parking La Halle
NOGENT-LE-ROTHOU – Parking Intermarché - rue de la Bruyère
NOGENT-LE-ROTHOU – Place du 11 août
NOGENT-LE-ROTHOU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTHOU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
SOIZE – Cimetière
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes (×3)
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (×2)

⇒ Quantités collectées :

	LE RELAIS		ECOTEXTILE		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2015	78,42	20	51,13	17	129,55 t
2016	83,30	21	35,96	17	119,26 t
2017	83,11	21	46,27	17	129,38 t
2018	80,82	21	49,96	17	130,78 t
2019	84,35	21	44,02	17	128,37 t
2020	77,58	21	3,37*	17	80,95 t
2021	158,01	40	0	0	158,01 t

*Tonnage connu pour le mois de janvier – pas de relevé en février – arrêt de la collecte dès le mois de mars

158,01 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2021, soit environ **4,90 kg/hab.**
Soit une augmentation de 95% du tonnage par rapport à 2020 (à noter toutefois que l'année 2020 n'était pas représentative).

Une fois collecté, les textiles obtiennent une seconde vie en fonction de leur état et de la demande des marchés.
89% des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés



L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.

Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.

« ECO TLC » a changé de nom et est devenu « RE_FASHION » au cours de l'année 2020.



E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

⇒ Les DASRI

Le SICTOM avait mis en place en **octobre 2007** en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.



Suite à la création de l'éco-organisme « **DASTRI** », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et est consultable sur le site du SICTOM et sur le site www.dastri.fr.

⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEMES**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



PETITS APPAREILS EN MÉLANGE



GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID



ÉCRANS

Le gros électroménager froid	62 t
Le gros électroménager hors froid	129 t
Les petits appareils électriques et électroniques	148t
Les écrans	40 t

total

Tonnage 2021

62 t

129 t

148t

40 t

379 t

~ 85 267 appareils

+15,4% par rapport à 2020

Performance SICTOM 2021

Performance nationale (milieu rural)

11,8 kg / hab / an

11,5 kg / hab / an

Pop référence : 32 150 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.

En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu **ECOSYSTEM**

ecosystem

⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau. Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013.



En collaboration avec le groupement Chartres Métropole, SICTOM de BBI et SYRTOM de Courville-La Loupe, un groupement de commandes est en cours de réalisation pour la mise en place d'une collecte par an d'amiante par une société spécialisée sur l'un de nos sites. Les modalités d'organisation restent à définir.

⇒ Les cartouches d'imprimantes

La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société PRINTERRE qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois

Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **997 t en 2021, soit 33 % des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso

La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société SUEZ qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales

Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON-GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de THIRON-GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien



Mise en place d'une nouvelle
signalétique

**Coût de l'opération pour le SICTOM :
550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec **l'éco-organisme, ECOSYSTEM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchetteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

*ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR.
En octobre 2019, ESR a changé de nom et est devenu **ECOSYSTEM***

ecosystem



Performance SICTOM 2021

1,35 tonnes

= 13 594 lampes

+ 18% par rapport à 2020

⇒ Conteneurisation de la collecte du verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculosquelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué **3 274 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou au cours de l'année 2016.

⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM.



⇒ Réaménagement de la déchetterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais
Création d'une entrée et une sortie VL
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création
Nouvelle zone couverte pour le stockage
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle
signalétique + dispositif antichute



Réhausses des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC

⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les **déchetteries de Nogent-le-Rotrou et du Theil sur Huisne** pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchetterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE-ET-LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.



⇒ Amélioration de la collecte des D3E



Installation de caissons maritimes

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEM a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime, sur le site **Nogent le Rotrou** en septembre 2018 puis sur **Charbonnières** et **Thiron-Gardais** en juin 2021.

Ils permettent de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

Le manque de place sur la déchetterie du Theil ne nous permet pas, pour le moment, d'installer ce genre d'équipement.

Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



⇒ Mise en place d'une benne « Eco-mobilier »



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements (DEA)** a été mise en place sur la déchetterie de **Nogent-le-Rotrou** en septembre 2018 puis sur les sites de **Thiron-Gardais** et de **Charbonnières** en novembre 2020.

Le SICTOM a signé une convention avec **Eco-mobilier**, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet éco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.



Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

→ **58 % sont recyclés** : le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...

→ **33 % en valorisation énergétique**

→ **9 % sont éliminés par enfouissement**

écomobilier



⇒ Mise en place d'une benne à couvercle pour la collecte des cartons sur la déchetterie de Nogent-le-Rotrou



Au cours de l'année 2020, afin d'améliorer la collecte des cartons, nous avons installé sur la **déchetterie de Nogent-le-Rotrou**, une benne équipée d'un couvercle.

Le carton est ainsi stocké à l'abri des intempéries. Le système d'ouverture permet de réduire le passage du carton lors des dépôts et limite ainsi les refus de tri.



De plus, le système est facilement manipulable par les agents, ce qui réduit les troubles musculosquelettiques par rapport à l'utilisation d'une benne classique à capot métallique sur rail.

Si l'utilisation de ce système s'avère concluante, le SICTOM équippa les autres sites prochainement.

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)** : pour la filière Déchets Diffus Spécifiques (DDS), pour la filière articles de sport et loisirs, bricolage, jouets, matériaux de construction ...

- La valorisation des encombrants ...



De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

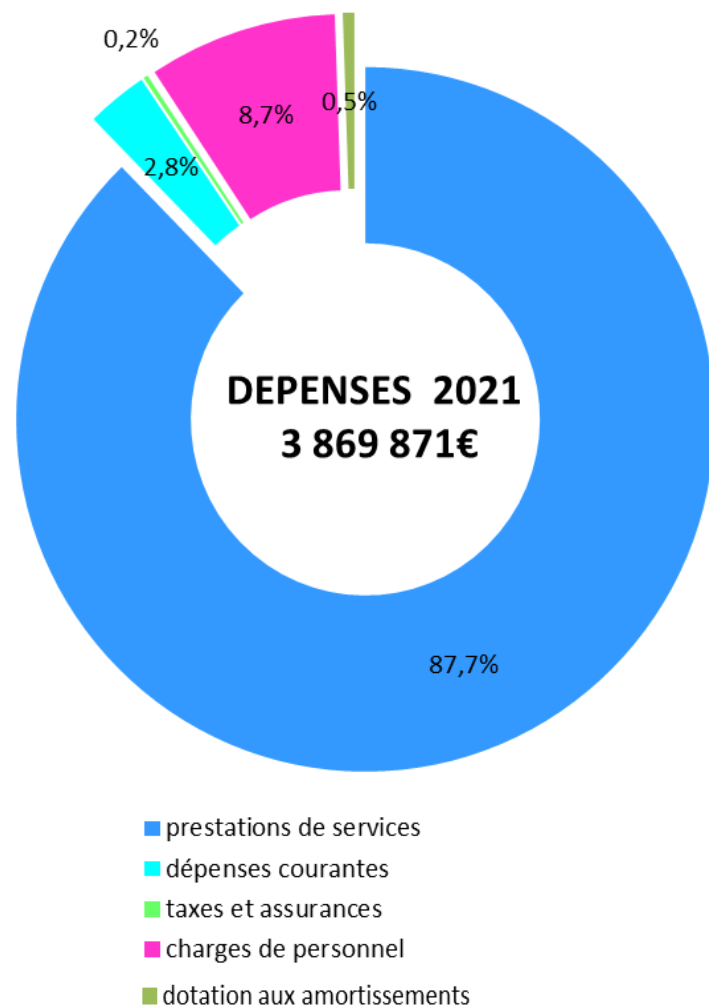
3^{ème} PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Marché de services en groupement de commandes	SITREVA	Janvier 2019 à décembre 2021	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	ESE	Octobre 2019 à octobre 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	PAPREC CRV	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage de la déchetterie de Thiron-Gardais	Régie directe – convention des services	Commune de Thiron-Gardais	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juillet 2022	Des employés de la commune de Thiron-Gardais sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	PAPREC CRV	Février 2020 à février 2024	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	SULO	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECUOPERATION	Juillet 2020 à juillet 2023	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

B. LES DEPENSES (compte administratif)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Évolution
prestations de services	3 128 312 €	3 393 998 €	+ 8,5%
dépenses courantes	144 921 €	109 287 €	-24,6%
taxes et assurances	8 498 €	8 182 €	-3,7%
charges de personnel - autres charges liées	332 827 €	337 867 €	+1,5%
Intérêts des emprunts	480 €	0 €	-100%
dotation aux amortissements	22 309 €	20 537 €	-7,9%
Liquidation du SOMEL	108 072 €	0 €	-100%
TOTAL	3 745 419 €	3 869 871 €	+3,32%
Coût COMPLET par tonne	199,72 €/tonne	178,39 €/tonne	-10,68%

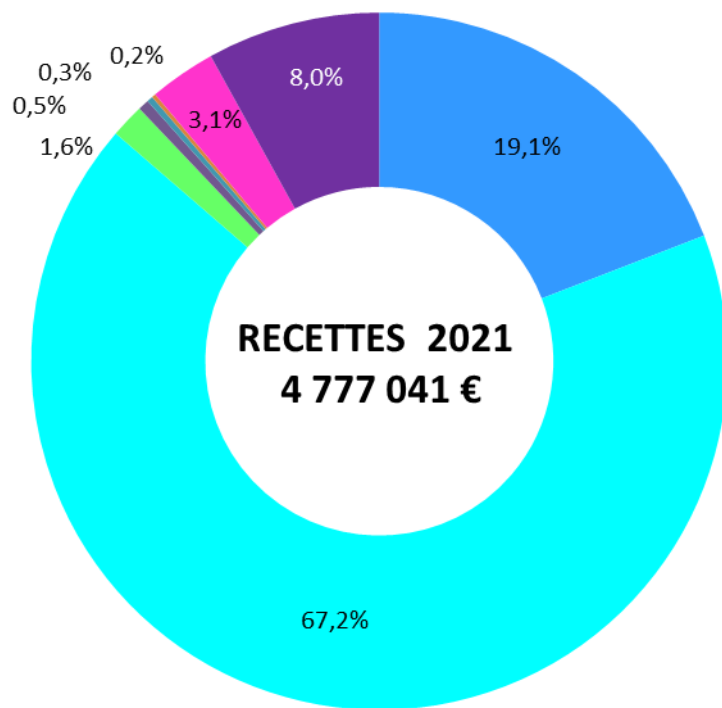
Le **coût complet** est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le coût complet de gestion des déchets ménagers en 2021 est de **178,39 € / tonne** soit **120,37 € / hab.**

Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2021 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 97,87 € / hab

On constate une augmentation des dépenses totales (+3,32%) et une diminution du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de -10,68%.

C. LES RECETTES



- résultat reporté
- participations des Collectivités
- redevance spéciale
- revenu des immeubles
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020	Année 2021	Évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	959 538 €	913 969 €	-5%
Participation des CDC	3 193 881 €	3 210 195 €	+1%
Redevance spéciale	75 278 €	74 967 €	+0%
Revenus des immeubles	31 165 €	24 239 €	-22%
Régies	13 548 €	13 167 €	-3%
Autres recettes	10 347 €	8 815 €	-15%
Vente de matériaux	70 031 €	147 516 €	+111%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	405 600 €	384 173 €	-5%
TOTAL	4 759 388 €	4 777 041 €	+0,4%

REGIES

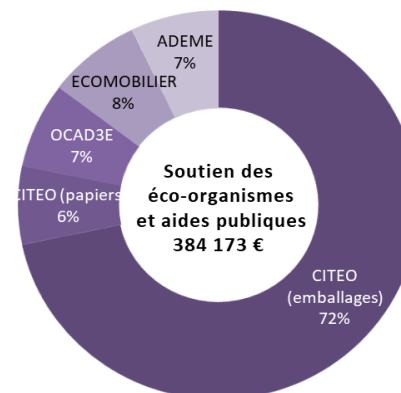
13 167 €

Vente de composteurs	1 570 €
Vente de sacs pour déchets verts	2 670 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	8 927 €

VENTES DE MATERIAUX

147 516 €

Verre	19 705 €	Collectes Sélectives
Papiers	21 947 €	
Plastiques	31 602 €	
Métaux	12 884 €	
Cartons	21 280 €	
Ferrailles	19 579 €	Déchetteries
Cartons	17 115 €	
Batteries	3 404 €	



SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES

CITEO emballages :	275 543 €
CITEO papiers :	24 877 €
OCAD3E :	27 588 €
ECO TLC :	0 €
COREPILE :	0 €
ADEME :	27 237 €
ECOMOBILIER :	28 928 €

D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTES	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	929 867 €	932 712 €	958 303 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	132 408 €	133 812 €	132 130 €
• Location et maintenance des bacs verre	74 718 €	75 070 €	75 317 €
• Transfert transport traitement des OM - CMTV	1 062 913 €	1 077 984 €	1 115 266 €
• Transfert transport des recyclables	15 836 €	16 284 €	15 360 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	118 956 €	120 506 €	121 182 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	31 019 €	31 168 €	31 071 €
• Collecte du verre en PAP	36 855 €	37 032 €	36 917 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	19 200 €	16 279 €	19 538 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + transport traitement refus	177 052 €	161 297 €	208 827 €
• Tri cartons	6 332 €	6 042 €	7 334 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	5 710 €	0 €	0 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	2 506 €	0 €	2 341 €
• Communication / sensibilisation tri	19 192 €	19 295 €	17 955 €
TOTAL DEPENSES	2 632 564 €	2 627 481 €	2 747 541 €
INVESTISSEMENT			
• Acquisition colonnes collecte sélective	0 €	0 €	47 011 €
• Aménagement de dalles pour PAV collecte sélective	0 €	0 €	0 €
• Communication (refonte site internet)	0 €	0 €	5 966 €
TOTAL DEPENSES	0 €	0 €	52 977 €

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte sont en **augmentation** (+4,5%) par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- **L'actualisation des prix** (+5% par rapport à 2020). Les indices avaient régressé en 2020, et ont connu une forte augmentation en 2021
- Augmentation de la **dépense relative au tri** : 3 mois de prestation n'avaient pas été réglés en 2020 et l'ont été sur 2021
- Les coûts unitaires de **l'incinération des OM, le transfert/transport des OM et recyclables** ont été stables par rapport à 2020 et nous avons incinéré moins d'ordures ménagères qu'en 2020. Par contre, le montant de la TGAP a augmenté de 5€ par tonne. De ce fait, on constate une augmentation du montant total incinéré.

⇒ **En investissement** : acquisition de colonnes cette année (renforcement du parc en prévision du passage aux extensions de tri) et refonte du site internet.



RECETTES COLLECTES	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	255 395 €	264 333 €	275 543 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	23 933 €	18 421 €	24 877 €
valorisation verre	28 697 €	21 585 €	19 705 €
valorisation papiers	37 832 €	15 281 €	21 947 €
valorisation emballages ménagers	79 432 €	18 338 €	60 235 €
valorisation cartons commerçants	733 €	453 €	5 531 €
Remboursement SOMEL	5 491 €	0 €	0 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	2 100 €	2 160 €	2 670 €
TOTAL RECETTES	433 613 €	340 571 €	410 508 €
INVESTISSEMENT			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **augmenté de 20,5%** par rapport à l'année précédente.

- Les **subventions de CITEO pour le tri des emballages** sont en légère augmentation par rapport à l'année passée. Néanmoins, il faut remarquer que nous avons perçu le solde des soutiens 2020 sur l'année 2021. Ce qui fausse nos résultats.
- Les **ventes des produits issus de la collecte sélective** ont été triplés par rapport à 2020. Ces recettes dépendent, d'une part, des tonnages expédiés chez les recycleurs et, d'autre part, des prix des matières. 2020 n'étant pas une année représentative (contexte mondial lié au rachat des matières, conjuguée à la crise sanitaire COVID-19).

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2020 pour l'investissement en matière de collecte.

2. Le service des DECHETTERIES

DEPENSES DECHETTERIES	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
Déchetterie de Thiron-Gardais			
Personnel	23 075 €	20 389 €	21 193 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	7 335 €	7 205 €	6 731 €
Collecte et traitement des déchets	121 521 €	107 104 €	136 585 €
Déchetterie de Charbonnières			
Personnel	15 963 €	15 306 €	15 998 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	7 117 €	6 415 €	5 528 €
Collecte et traitement des déchets	89 691 €	82 308 €	99 798 €
Déchetterie de Nogent-le-Rotrou			
Personnel	82 276 €	92 748 €	89 196 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	12 800 €	6 878 €	6 036 €
Collecte et traitement des déchets	270 900 €	226 610 €	299 847 €
Déchetterie du Theil-sur-Huisne			
Personnel	64 982 €	23 611 €	20 791 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 075 €	3 374 €	5 030 €
Collecte et traitement des déchets	106 818 €	104 105 €	136 523 €
TOTAL DEPENSES	808 553 €	696 053 €	843 256 €
INVESTISSEMENT			
Aménagement déchetterie de Thiron	1 440 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	0 €	0 €	0 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	972 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	0 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron-Gardais	100 €	520 €	279 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	0 €	167 €	279 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent-le-Rotrou	1 500 €	9 096 €	343 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil-sur-Huisne	0 €	0 €	243 €
TOTAL DEPENSES	3 040 €	9 783 €	2 116 €



En fonctionnement, on constate :

- ⇒ Une stabilité **des frais divers de fonctionnement des déchetteries** par rapport aux années précédentes.
- ⇒ Les **coûts de collecte et de traitement** ont fortement augmenté en 2022 (dû à l'augmentation des tonnages collectés).
- ⇒ Une **stabilité des dépenses de personnel** en 2021 par rapport à 2020.

En investissement, les dépenses correspondent à :

- ⇒ L'acquisition de transpalettes, souffleurs et d'extincteurs en renouvellement de matériels usagés sur les différents sites,
- ⇒ Des Frais de géomètres pour la déchetterie de Nogent (préalables à la rénovation du site).

RECETTES DECHETTERIES	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
Régie dépôts des professionnels	12 658 €	10 344 €	8 927 €
Rachat de la ferraille	12 984 €	10 418 €	19 579 €
Rachat des batteries	2 361 €	3 887 €	3 404 €
Rachat des cartons	7 732 €	69 €	17 115 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	17 468 €	30 037 €	27 588 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	38 450 €	21 697 €	28 928 €
COREPILE (aide à la collecte des piles)	0 €	324 €	0 €
TOTAL RECETTES	91 653 €	76 776 €	105 541 €
INVESTISSEMENT			
Subvention Ademe	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28 /61	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	0 €	0 €	0 €

En fonctionnement, on constate une **augmentation des recettes** issues de la gestion des déchetteries par rapport à 2020, qui s'explique essentiellement par une augmentation des **ventes de matériaux** (liée à la reprise des cours du rachat des matières recyclées).

En investissement, aucune recette perçue cette année.



3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
PLP/CODEC			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	8 586 €	692 €	5 728 €
Eco exemplarité des collectivités	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	915 €	38 €	47 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	0 €	0 €	0 €
Prévention qualitative	0 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	0 €	0 €
Actions globales et transversales (étude TI, ...)	11 954 €	20 868 €	7 782 €
Rémunération personnel + frais	55 959 €	32 558 €	34 016 €
TOTAL DEPENSES	77 414	54 156 €	47 573 €
INVESTISSEMENT	0€	0 €	0 €

⇒ Les dépenses **de prévention** correspondent aux dépenses liées aux différentes actions entreprises en 2021 par le SICTOM.

A noter : légère augmentation de la charge de personnel en lien avec la fluctuation des versements des indemnités chômage des précédentes chargées de mission « prévention ».

RECETTES PREVENTION	2019	2020	2021
FONCTIONNEMENT			
Compostage individuel			
Régie « vente de composteurs »	1 649 €	1 044 €	1 570 €
Programme local de prévention /CODEC			
Subvention ADEME Centre	67 500 €	67 500 €	27 237 €
Réemploi			
Non restitution gobelets réutilisables	369 €	82 €	15 €
Promotion collecte des TLC			
Subvention d'ECOTLC (REFASHION)	0 €	3 288 €	0 €
TOTAL RECETTES	69 518 €	71 914 €	28 822 €
INVESTISSEMENT	0€	0€	0€

Ont été perçues en 2021 :

⇒ Les recettes issues de la **vente des composteurs** et de la non restitution des **gobelets réutilisables** prêtés par le SICTOM,

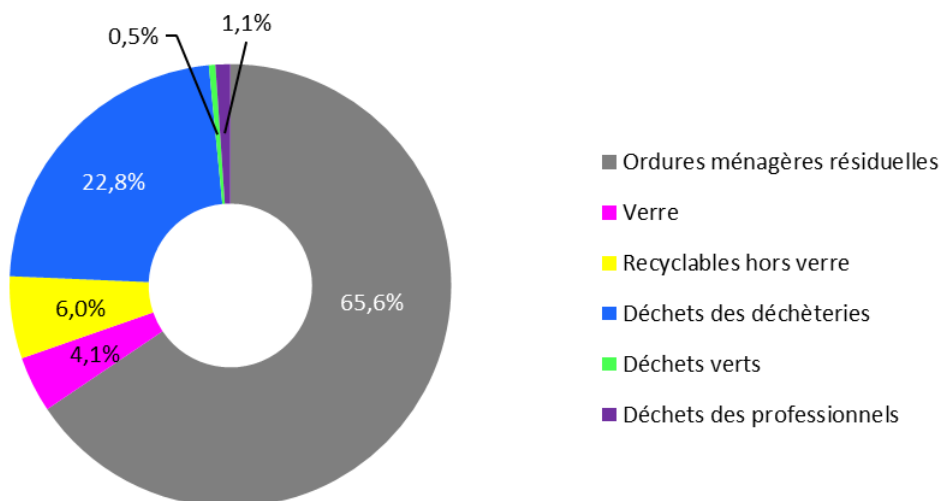
⇒ La **subvention de l'ADEME** relative au l'étude d'optimisation des services et étude préalable à la mise en place de la TI.

E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2020)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

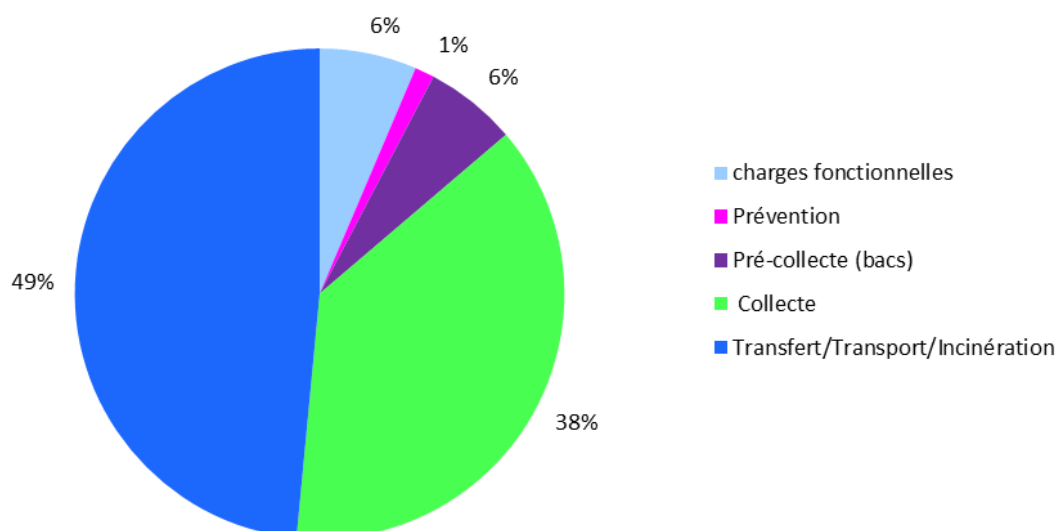
Au moment où nous rédigeons ce rapport, la matrice « compta coûts » de l'année 2021 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2020.

⇒ Coût du service par flux de déchets



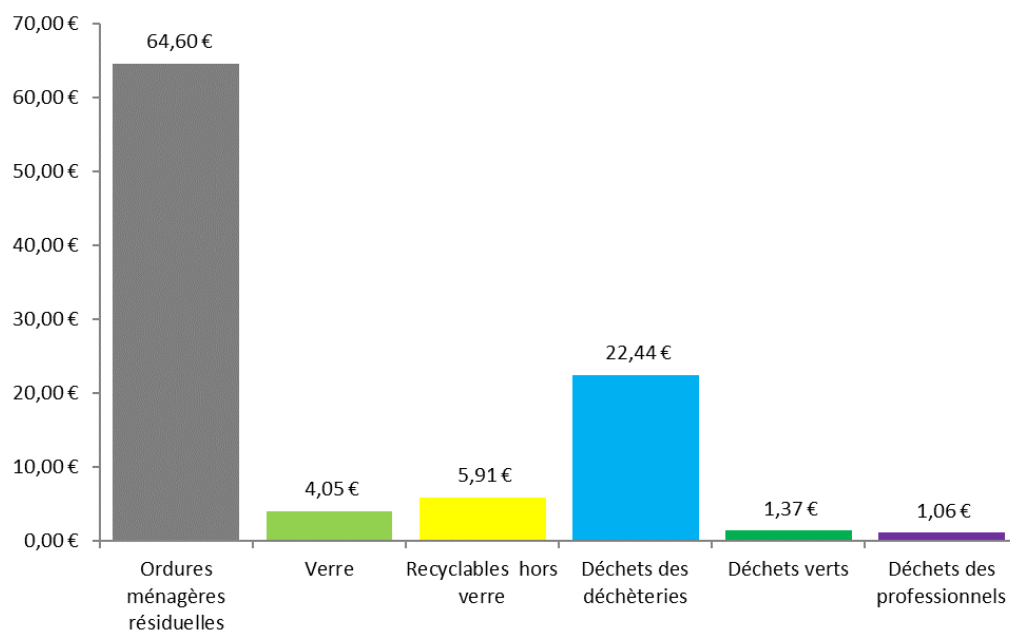
Les Ordures Ménagères et les Déchetteries représentent 88,4% du coût du service d'élimination des déchets

⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente **66% des dépenses** du SICTOM.

La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 49% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 38% du total.

⇒ **Quel est l'impact du geste de tri ?****Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets**

Les OM coûtent **64,60 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 9,96 €/hab et les déchetteries 22,44 €/hab.

Comparaison aux données nationales :

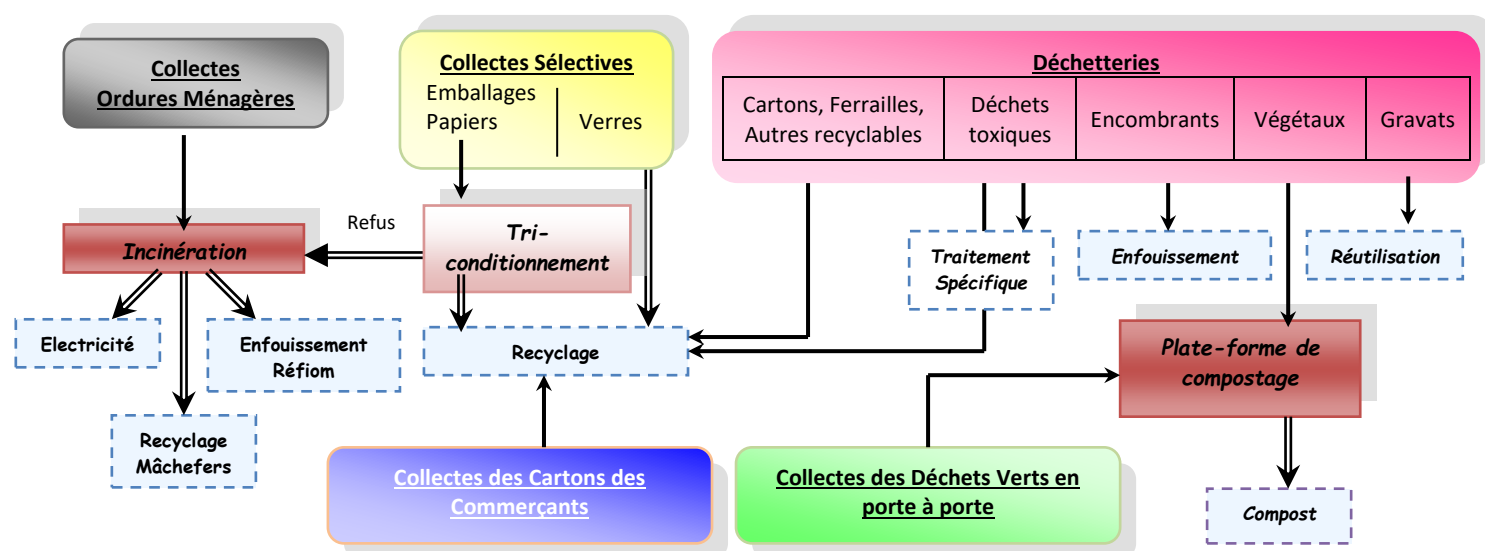
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2020		Coût national médian Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)	
	€ HT / hab	€ HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
Gestion globale des déchets	89,24 €	178,35 €	92,50 €	174 €
dont				
Ordures ménagères résiduelles	58,68 €	234,08 €	53,10 €	229 €
Verre	3,59 €	101,78 €	1,80 €	56 €
Recyclables hors verre	4,83 €	155,10 €	9,80 €	202 €
Déchets des déchèteries	20,84 €	117,05 €	20,70€	112 €

Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en 2019 pour l'ensemble des collectivités en France était de **92,50 € HT / hab** (coût aidé). Il s'élève à **89,24 € HT / hab** pour le SICTOM de Nogent-le-Rotrou (en 2020).

4^{ème} PARTIE : SYNTHESE

A. LE SERVICE



B. LES TONNAGES COLLECTES

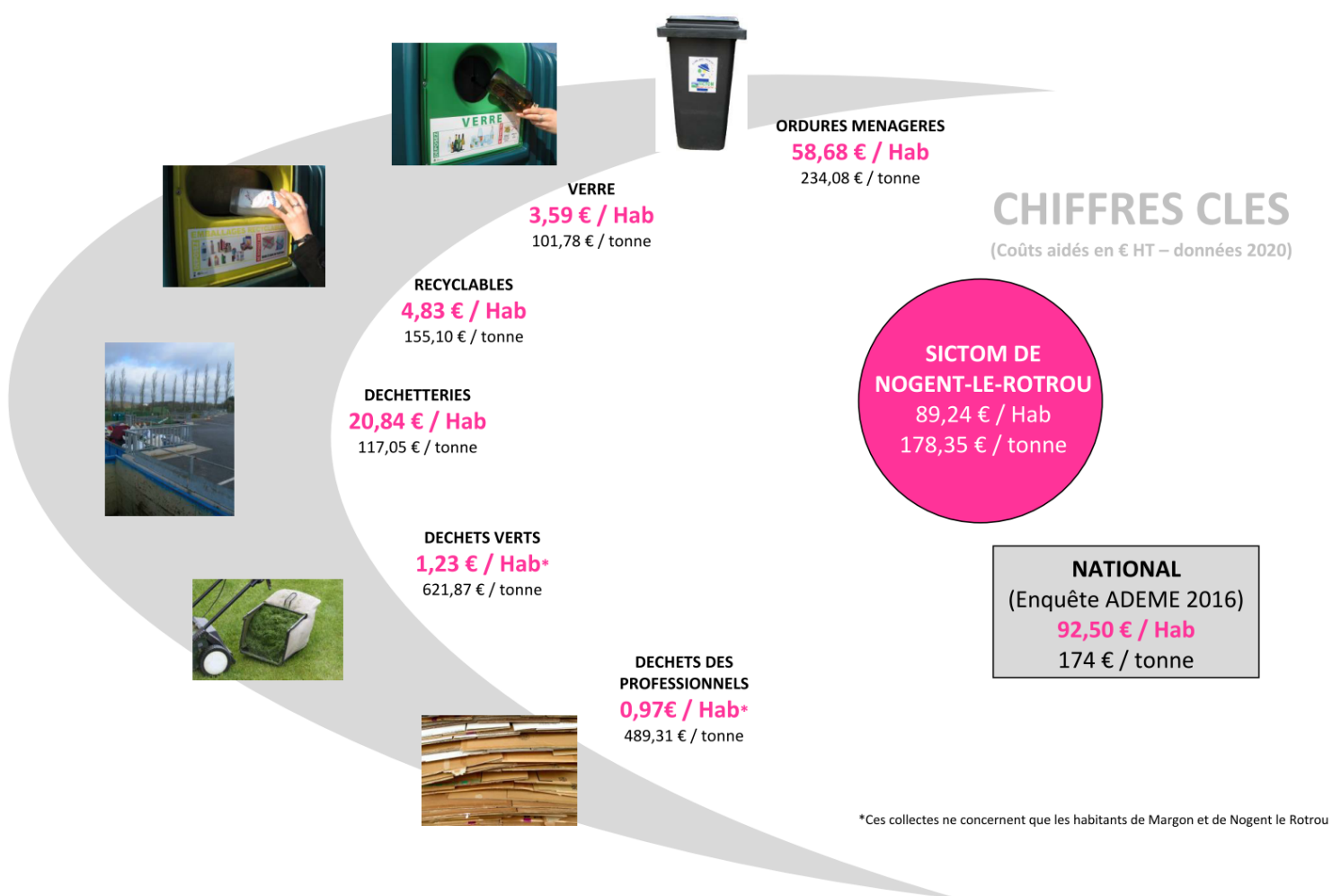
Tonnages collectés	2019	2020	2021
Collecte ordures ménagères	8 092 t	8 266 t	8 296 t
Collecte sélective	2 098 t	2 203 t	2 244 t
Collecte DV PàP	27 t	27 t	33 t
Collecte en déchetteries	10 063 t	8 262 t	11 120 t
TOTAL	20 280 t	18 758 t	21 693 t
Production par habitant	616,83 kg/hab	578,40 kg/hab	674,74 kg/hab
<i>Population</i>	<i>32 878 hab</i>	<i>32 431 hab</i>	<i>32 150 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2021 est de **674,74 kg / hab.**
 Le ratio par habitant a augmenté de 16,6% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2021	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME 2019*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME 2019*)
Production moyenne de DMA	675 kg / hab	515 kg /hab	525 kg / hab
Collecte ordures ménagères	258 kg / hab	211 kg / hab	248 kg / hab
Collecte sélective	70 kg / hab	88 kg / hab	82 kg / hab
Collecte en déchetteries	346 kg / hab	271 kg/hab	225 kg / hab

* Enquête ADEME référentiel 2019 (données 2016)

C. LES COUTS



ANNEXES

ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire et statistiques de collecte – année 2021

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers

ANNEXE 1 : Localisation des POINTS D'APPORT VOLONTAIRE et statistiques de collecte – ANNEE 2021

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC du PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Argenvilliers	Salle communale	2 colonnes	9,605	17	2 colonnes	7,358	54
Authon du Perche	Gendarmerie	2 colonnes	9,587	18	2 colonnes	8,367	58
	Stade	2 colonnes	9,479	18	2 colonnes	9,075	63
	Mairie	4 colonnes	26,183	53	4 colonnes	18,729	128
	Salle des fêtes	1 colonne	0,685	1	0	0	0
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	2 colonnes	13,465	28	2 colonnes	9,616	78
Bethonvilliers	Sortie Bourg	2 colonnes	4,607	13	2 colonnes	4,409	36
Brunelles (ARCISSES)	Station d'épuration	2 colonnes	8,168	20	2 colonnes	6,851	50
	Camping bois Jahan	2 colonnes	4,785	7	1 colonne	1,93	12
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	2 colonnes	16,823	28	2 colonnes	13,845	87
Chapelle Royale	Caserne pompiers	2 colonnes	14,015	24	2 colonnes	7,062	51
Coudreceau (ARCISSES)	D351 à coté école	2 colonnes	9,086	14	2 colonnes	4,584	30
Les Autels Villevillon	D372 / Mairie	2 colonnes	7,518	17	2 colonnes	3,892	35
Luigny	sortie bourg étang	2 colonnes	14,118	26	2 colonnes	9,532	74
Charbonnières	Déchetterie	4 colonnes	9,845	21	2 colonnes	6,438	44
	Bourg	2 colonnes	9,654	16	2 colonnes	5,53	41
Coudray au Perche	Cimetière	2 colonnes	8,975	18	2 colonnes	7,944	55
La Gaudaine	Place du cimetière	2 colonnes	5,56	13	2 colonnes	5,07	37
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	2 colonnes	12,439	20	2 colonnes	7,92	53
Margon (ARCISSES)	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	4 colonnes	20,826	44	4 colonnes	11,897	87
	Lidl parking	2 colonnes	7,553	16	2 colonnes	5,38	41
	Leclerc parking	3 colonnes	25,433	41	3 colonnes	14,62	139
	La Flamandière	2 colonnes	13,99	22	2 colonnes	8,994	88
	base de loisirs	1 colonne	1,188	3	1 colonne	1,023	6
	V&B	1 colonne	1,569	3	0	0	0
Miermagne	D368 chem Bellevue	2 colonnes	10,104	18	2 colonnes	7,024	48
Soizé (AUTHON)	Cimetière	2 colonnes	10,818	24	2 colonnes	10,381	75
Souancé au Perche	Plan d'eau	2 colonnes	14,484	28	2 colonnes	10,664	82
St Bomer	Sortie Bourg	2 colonnes	5,648	10	2 colonnes	3,764	28
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	2 colonnes	6,701	11	2 colonnes	2,911	22
Trizay	Place centrale	2 colonnes	6,575	11	2 colonnes	4,215	28
Vichères	Rue de la gare	2 colonnes	8,162	14	2 colonnes	5,179	36
		68	327,648	617	63	224,204	1666

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC TERRES DE PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Chassant	Rue du Stade	2 colonnes	13,676	26	2 colonnes	7,481	53
Combres	Cimetière	2 colonnes	17,444	32	2 colonnes	11,83	91
La Croix du Perche	Chemin des écoles	2 colonnes	8,072	20	2 colonnes	4,825	37
Frazé	salle communale	2 colonnes	16,303	29	2 colonnes	8,075	57
Frétigny	Place de la Mairie	2 colonnes	12,559	22	2 colonnes	10,641	87
Happonvilliers	Rue de Panama	1 colonne	11,684	21	2 colonnes	6,238	45
Marolles les Buis	Place de la Mairie	2 colonnes	7,311	14	2 colonnes	5,068	34
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	2 colonnes	14,082	24	2 colonnes	8,91	59
St Denis d'Authou	Avenue de la Gare	2 colonnes	13,597	22	2 colonnes	8,776	60
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	2 colonnes	9,495	15	2 colonnes	7,399	50
	Promenade	4 colonnes	20,366	41	2 colonnes	18,948	146
	Déchetterie	4 colonnes	16,15	34	2 colonnes	9,671	71
		27	160,739	300	24	107,862	790

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC GRAND CHATEAUDUN		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	2 colonnes	13,886	28	2 colonnes	9,898	72
	Eco marché	4 colonnes	38,396	69	2 colonnes	20,322	149
	rue du Perche	2 colonnes	10,575	21	2 colonnes	8,404	59
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	2 colonnes	7,906	16	2 colonnes	5,881	44
Moulhard	Rue de Luigny	2 colonnes	3,315	8	2 colonnes	3,01	24
		12	74,078	142	10	47,515	348

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Bellou le Trichard - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	7,694	16	2 colonnes	5,17	36
Ceton	la Poste	5 colonnes	22,713	43	4 colonnes	19,499	122
	salle communale	2 colonnes	11,52	21	2 colonnes	8,623	60
	rue Jean Moulin	2 colonnes	12,502	19	2 colonnes	13,614	84
	rue Barentin	1 colonne	4,677	8	2 colonnes	2,959	22
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	2 colonnes	6,606	14	2 colonnes	4,027	31
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	2 colonnes	9,881	20	2 colonnes	8,462	55
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	2 colonnes	14,034	23	2 colonnes	14,154	85
	rue du Stade	3 colonnes	9,61	18	2 colonnes	7,789	51
	lieu dit Les bruyères	2 colonnes	12,568	24	2 colonnes	9,208	59
	Déchetterie	2 colonnes	29,269	35	2 colonnes	13,489	84
	rue des Ponts	2 colonnes	9,908	20	2 colonnes	7,993	54
	Rue de la Pelzinière	2 colonnes	6,039	12	2 colonnes	5,394	38
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	D211/D936	2 colonnes	7,251	14	2 colonnes	5,832	40
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	2 colonnes	8,515	15	2 colonnes	4,411	31
	Bourg	2 colonnes	10,456	20	2 colonnes	6,628	45
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	2 colonnes	4,518	10	2 colonnes	5,329	37
St Germain de la Coudre	salle communale	4 colonnes	30,341	56	4 colonnes	23,371	158
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	2 colonnes	9,327	18	2 colonnes	9,038	70
		43	227,429	406	42	174,99	1162

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
Montigny le Chartif	Cimetière	2 colonnes	14,164	25	2 colonnes	11,418	89
		2	14,164	25	2	11,418	89

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC CŒUR DU PERCHE		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	2 colonnes	17,093	28	3 colonnes	9,862	67
		2	17,093	28	3	9,862	67

		Verre mélange			Emballages BIFLUX		
CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU		équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
NOGENT LE ROTROU	Rue Croix la Comtesse	2 colonnes	1,287	2	1 colonnes	0,647	5
	Place Sully	2 colonnes	1,656	5	1 colonne	0,953	8
	AV Charles DeGaulle	2 colonnes	9,109	14	2 colonnes	5,368	36
	Rue Culioli	2 colonnes	1,93	5	1 colonne	1,285	11
	Place Churchill	2 colonnes	5,622	10	1 colonne	2,289	20
	Centre de secours	2 colonnes	1,153	2	1 colonne	0,851	8
	Rue George Bizet	2 colonnes	2,311	7	1 colonne	0,836	9
	Place du 11 août	2 colonnes	9,502	16	1 colonne	4,46	40
	Place des viennes	2 colonnes	4,373	6	2 colonnes	4,047	39
	Parking de la Gare	2 colonnes	3,764	8	1 colonne	1,476	11
	Parking école av Kennedy	2 colonnes	3,761	6	1 colonne	1,386	10
	Parking CC av Kennedy	1 colonne	1,964	3	1 colonne	3,972	28
	Rue du Perche	3 colonnes	2,913	5	2 colonnes	1,131	9
	CC Gauchetières	2 colonnes	4,051	7	2 colonnes	2,452	19
	Parking rue R Brizard	2 colonnes	5,993	10	1 colonne	2,798	25
	Place St Pol	1 colonne	5,628	9	1 colonne	1,874	15
	Caserne UIISC	2 colonnes	3,091	6	0	0	0
	Rue de la Touche	2 colonnes	9,259	13	2 colonnes	5,307	37
	Rue Léo Lagrange	1 colonne	1,442	3	1 colonne	1,071	9
	Av camille Gâté	2 colonnes	2,181	4	1 colonne	1,065	8
	Déchetterie	2 colonnes	22,099	26	4 colonnes	13,424	86
		40	103,089	167	28	56,692	433

Verre mélange			Emballages BIFLUX		
équipement	tonnages	nb de collectes	équipement	tonnages	nb de collectes
194	924,24	1 685	172	632,54	4 555

91 points tri

ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.

Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

					Aspects financiers	
Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d' ECO-EMBALLAGES et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{er} contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2022	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	• Soutien lié à la performance de tri • Recettes issues de la vente matériaux
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément d'ECOFOLIO , Fusionne avec ECOFOLIO et devient CITEO en 2017	1 ^{ère} convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	Soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec COREPILE (Agrément renouvelé le 01/01/22 pour 3 ans)	Convention signée avec COREPILE en 2003 Dernière convention en cours jusqu'à la fin de l'agrément	Collectés en fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	Soutien à la communication
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM.	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et ECOSYSTEMES . Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	• Soutien financier à la tonne récupérée et traitée • Soutien à la

Lampes		ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné en 2017 pour former ESR puis ECOSYSTEM	en 2007 avec RECYLUM Dernières conventions en cours jusqu'en 31/12/2026			communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' ECO TLC qui devient REFASHION en 2020	1 ^{ère} convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2022	Colonnes mises en place par le RELAIS	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	Soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec ALLIAPUR et création de l'écotaxe à l'achat		Pas de collecte par la collectivité Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de CYCLAMED - Reprise en pharmacies.		Pas de collecte par la collectivité Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		Pas de collecte par la collectivité. Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de DASTRI Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		Pas de collecte par la collectivité. Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d' ECO DDS en avril 2013	A l'étude - mise en œuvre de la REP envisagée	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS prévue sous peu</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' ECO MOBILIER Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER depuis février 2017 (contrat CTCM) Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2023.	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants pour la déchetterie du Theil. 1 Benne est dédiée à la collecte des meubles sur les sites de Nogent /Thiron/Charbonnières	Actuellement : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants /ferrailles/bois (Le Theil) Depuis de 2018 (site de Nogent) et 2020 (Thiron +Charbonnières) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	Depuis février 2017 : • Soutien financier à la tonne valorisée • Soutien à la communication

ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers



GLOSSAIRE

CET : Centre d'enfouissement technique
CDC : Communauté de Communes
CMTV : Chartres Métropole Traitement et Valorisation
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM : Déchets dangereux des ménages
DDS : Déchets diffus spécifiques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB : Déchets industriels Banals
DMA : Déchets ménagers et assimilés
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DTQD : Déchets toxiques en quantités dispersées
DV : Déchets verts
ELA : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)
EMR : Emballages ménagers recyclables
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte à porte
PAV : Point d'apport volontaire
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PEHD : Polyéthylène haute densité
PET : Polyéthylène téréphthalate
PLP : Programme local de prévention
REFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SOMEL : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes